

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex
478 834 930 R.C.S. CAEN

ELEMENTS FINANCIERS 2017

1^{ère} Partie – Pages 3 à 53

I - RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Le rapport de Gestion de l'exercice 2017 traite des comptes individuels et des comptes consolidés. Il aborde successivement le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, et l'exposition aux risques.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2017	<i>page 2</i>
LES COMPTES SOCIAUX	<i>page 5</i>
LES COMPTES CONSOLIDES	<i>page 17</i>
EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	<i>page 19</i>
APPETENCE AUX RISQUES	page 19
LE RISQUE CREDIT	page 19
LE RISQUE DE MARCHE	page 32
LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL	page 37
LES RISQUES DE CHANGE	page 38
LES RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	page 38
LES RISQUES OPERATIONNELS	page 40
LES RISQUES DE NON-CONFORMITE	page 47
AUTRES INFORMATIONS	<i>page 48</i>
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DES FILIALES	page 48
ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS	page 49
PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE	page 50

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2017

Election d'Emmanuel Macron en France, attentats aux Royaume-Uni et en Espagne, ouragan Irma, référendum sur l'indépendance de la Catalogne, victoire à demi-teinte d'Angela Merkel en Allemagne, crise nucléaire avec la Corée du Nord, frasques de Trump, l'année 2017 a été, de toute évidence, riche en événements.

En 2018, la croissance mondiale devrait atteindre 3,8 %. L'activité planétaire progresserait selon l'OCDE à son rythme le plus rapide depuis 2010. En 2017, les moteurs de la reprise se sont rallumés un à un : le commerce mondial a redémarré, les carnets de commandes des entreprises se sont remplis, l'investissement est reparti, les créations d'emplois se sont accélérées et la consommation s'est renforcée. Néanmoins, les économistes scrutent avec anxiété les signes annonciateurs du retournement du cycle. Les risques latents se situent dans un possible atterrissage brutal de l'économie chinoise, le risque politique au Moyen-Orient, une erreur de politique monétaire se traduisant par une remontée brutale des taux longs ou un retournement du marché actions américain.

1. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : LA REPRISE TANT ATTENDUE

Malgré une année 2017 mouvementée, marquée par des catastrophes naturelles, des tensions géopolitiques et de profondes divisions politiques dans bien des pays, l'année 2017 s'est terminée « sur une note positive ». La poursuite de l'accélération du PIB observée dans une très grande partie du monde constitue la reprise conjoncturelle la plus ample de la décennie. Celle-ci concerne près des trois quarts des pays du monde. Certains des pays qui affichaient des taux de chômage élevés depuis assez longtemps participent à la poussée de la croissance et enregistrent une forte progression de l'emploi.

Les économies ont ainsi connu un début de reprise cyclique très timide ; l'investissement restait faible, les créations d'emplois étaient médiocres et les prix désespérément sages. En 2017, le cycle a enfin repris et les enchaînements vertueux entre production, investissement, emploi, revenu et demande se sont enclenchés. Le cycle réjouit maintenant les économies par sa force tranquille et sa diffusion.

En 2017, pour la première fois depuis longtemps, les prévisions de croissance dans le monde ont été revues à la hausse – auparavant, celles-ci étaient plutôt révisées à la baisse.

Avec une croissance de 3,6 % cette année, l'économie mondiale reviendra au taux moyen des deux décennies qui ont précédé la grande crise financière de 2007-2008.

2 – ZONE EURO : LE RICHE HÉRITAGE DE L'ANNÉE 2017

La zone euro n'a eu de cesse de livrer des surprises positives cette année. Sur l'Europe planait le risque lié à un cycle électoral dense et potentiellement déstabilisant. Mais

l'année 2017 a enfin permis de dissiper les craintes, éloigner les risques et reconfigurer les anticipations sur une croissance plus soutenue et autonome. La zone euro a enfin réuni toutes les conditions pour retrouver les enchaînements macro-économiques classiques d'une phase de croissance.

Tous les pays de la zone euro ont, non seulement retrouvé une croissance positive, mais montrent une nette accélération de l'activité et surtout une reprise tant attendue de l'investissement.

Côté politique monétaire, la BCE a encore signifié que, malgré des meilleures perspectives de croissance, le processus de normalisation monétaire sera lent. La croissance de la zone euro est suffisamment forte pour résister à la très progressive réduction de l'accommodation monétaire.

3 – L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN FRANCE ET EN NORMANDIE :

En 2017, la France connaît le rythme de croissance le plus élevé depuis 2011 et les indicateurs suggèrent que l'économie française maintiendrait un rythme de croissance soutenu en 2018. Le taux de croissance du PIB est ainsi révisé légèrement à la hausse à 1,9 % en 2017 et 1,7 % en 2018. Au troisième trimestre 2017, le taux de chômage est de 9,7 % de la population active en France soit 0,2 points de plus qu'au second trimestre mais 0,3 points de moins qu'un an auparavant.

Dans ce contexte national favorable, la Normandie montre également des signes encourageants. A fin septembre 2017, la baisse du taux de chômage est générale dans les départements normands. Le Calvados affiche un taux de chômage à 8,9 %, la Manche 7,5 % et l'Orne 11,7 % soit des replis respectifs de - 0,4 pt, - 0,5 pt et - 0,6 pt par rapport 2016. A noter toutefois, une légère augmentation du chômage entre fin juin 2017 et fin septembre 2017 de + 0,1 pt sur l'ensemble des départements. Au troisième trimestre 2017, la Normandie (haute et basse) affiche ainsi une conjoncture favorable, mais moins qu'au niveau national.

Les dernières données de conjoncture (novembre 2017) montrent une activité qui progresse dans l'industrie et dans les services marchands. La hausse des commandes se poursuit, en particulier en provenance des marchés étrangers.

Le bilan de la saison touristique 2017 en Normandie est très positif. Après une saison 2016 mitigée, la fréquentation touristique en 2017 atteint son meilleur niveau depuis 2013, notamment dans les hôtels. Les campings profitent de la météo clémente du début de saison et d'un afflux marqué de la clientèle française. La fréquentation touristique normande augmente cette année de 6,6 %, à un rythme légèrement plus élevé qu'en France métropolitaine (+ 6,1 %). Pour cette saison estivale 2017, la région se place parmi les régions de province les plus dynamiques derrière de Grand-Est et la Bretagne.

Toutefois, la croissance de la population de la Normandie (Ex Basse et Haute) reste inférieure au niveau national (+ 0,2 % contre + 0,5 %). L'excédent des naissances sur les décès est le seul moteur de la croissance régionale. Dans l'« Ex-Basse Normandie », la population (entre 2010 et 2015) baisse dans l'Orne (- 0,3 %), est stable dans la Manche et augmente dans le Calvados (+ 0,3 %).

4 – Événements significatifs relatifs à la Caisse Régionale :

- **Disponibilités horaires « Notre Agenda s'adapte à vous »**

Pour amplifier les preuves au service de notre promesse client « Le Crédit Agricole Normandie, le partenaire qui vous facilite la vie. Proche de vous et innovant », la Caisse Régionale a élargi la disponibilité horaires par l'ouverture sur l'ensemble du territoire le samedi après-midi et par la possibilité offerte aux clients d'obtenir un rendez-vous conseil en dehors des horaires d'ouverture de l'agence.

- **Harmony**

Résolument tourné vers le développement, le Crédit Agricole Normandie a lancé un plan de rénovation de ses agences.

Harmony est le nom du programme de rénovation de l'ensemble de nos 160 agences. Réalisé sur une période de 3 ans, il repose sur un socle commun de travaux et des facteurs de différenciation en fonction du contexte local. Harmony modernise nos espaces pour les rendre plus conviviaux et prend en compte les évolutions des pratiques par la mise en place de nouveaux outils digitaux facilitant la vie de nos clients. Harmony c'est enfin un investissement significatif de 57,4 M€ sur notre territoire qui sera réalisé avec des entreprises clientes locales.

- **La bonne compétence en face du client**

Afin de fournir le conseil adapté et la compétence adéquate à chaque client, l'affectation des portefeuilles clientèles a été revue. Pour parvenir à cette volonté, 110 « Assistants Clientèles » ont été promus au poste de « Conseillers Clientèles ».

- **Les Nouvelles offres**

Pour proposer l'offre la plus adaptée à certains de nos clients et prospects, la Caisse Régionale a lancée en novembre 2017 l'offre *EKO* ; une offre 100 % digitale, simple et sans surprise. Cette offre « à petits prix » propose les services essentiels de la Banque au Quotidien tout en garantissant l'accès à une agence de proximité.

D'autres offres innovantes ont vu le jour en 2017 telles que *Job+* et le *Prêt Express Pro*.

- **Suite du Projet d'entreprise**

Le 23 juin 2016 a été lancé la nouvelle dynamique d'entreprise « Atout Cœur » du Crédit Agricole Normandie tourné autour d'une promesse client « Crédit Agricole Normandie, le partenaire qui vous facilite la vie, proche de vous et innovant ».

Tout au long de l'année 2017, le Projet d'entreprise a grandi grâce à l'engagement des Femmes et des Hommes du Crédit Agricole Normandie.

LES COMPTES SOCIAUX

I. LE BILAN

Le total du bilan atteint 16,847 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en progression de + 7,7 % par rapport à 2016.

BILAN SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2017 - COMPTES INDIVIDUELS -

ACTIF			BILAN AU 31 DECEMBRE	PASSIF		
2017	2016	Var %	<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016	Var %
534,2	413,8	29,1	Opérations Interbancaires	30,2	1,6	1813,1
1 114,1	877,9	26,9	Opérations internes au CA	8 830,0	8 143,6	8,4
12 865,7	11 989,5	7,3	Opérations avec la clientèle	4 848,8	4 419,7	9,7
672,3	734,3	-8,4	Opérations sur titres	532,3	534,0	-0,3
1 187,8	1 184,9	0,2	Titres de participation			
112,0	117,9	-5,0	Immobilisations			
361,0	326,0	10,7	Compte de Tiers et Divers	287,3	305,7	-6,0
			Provisions et dettes subordonnées	199,2	225,2	-11,5
			FRBG	94,6	72,3	30,8
			Capitaux Propres hors FRBG	2 024,7	1 942,2	4,3
			<i>Dont Résultat de l'exercice</i>	91,2	90,5	0,7
16 847,1	15 644,3	7,7	TOTAL	16 847,1	15 644,3	7,7

1. L'activité clientèle

Les " crédits à la clientèle " constituent la part la plus importante de l'actif, avec 12 865,7 millions d'euros. Malgré un environnement concurrentiel de plus en plus difficile, un contexte macro-économique peu dynamique et des clients très actifs sur les renégociations, l'encours net de crédit a progressé de 7,3 %.

Le taux de défaut s'établit à 2,05% contre 2,26% en 2016.

Le taux de couverture du défaut par les dépréciations s'élève à 70,81% contre 72,74 % au 31 décembre 2016 conformément à la politique prudentielle de la Caisse régionale, gage de pérennité sur le territoire.

Au passif, les ressources qui permettent de financer les crédits à la clientèle comprennent notamment :

✓ **Les opérations internes** au Crédit Agricole pour 8 830 millions d'euros, en progression de 8,4 %. Cette variation s'explique par :

- Une augmentation des avances (globales, traditionnelles, spécifiques et miroirs) reçues de Crédit Agricole S.A. qui s'élèvent à 6 018 M€ (contre 5 408 M€ au 31/12/2016), soit + 610 M€.
- Une diminution des emprunts souscrits auprès de C.A. S.A. (dit emprunts en blanc). Ils s'élèvent à 2 530 M€ (contre 2 726 M€ au 31/12/2016) en baisse de 196 M€. Cette diminution est aussi en lien avec l'optimisation des coûts de refinancement et le pilotage du nouveau ratio de liquidité dit LCR.

✓ **Les titres du marché interbancaire et titres de créances négociables** qui s'élèvent à 532 M€ au 31/12/2017 et figurent dans la rubrique « Opérations sur Titres » du passif.

✓ **La collecte monétaire**, auprès de la clientèle, d'un montant total de 4 848,8 M€ contre 4 419,7M€ au 31/12/2016 complète ces ressources :

- Les dépôts à vue évoluent de + 12 % sur 1 an cependant l'encours moyen annuel progresse de + 12,8%.
- La collecte sur comptes à terme est en progression de 41 M€ sur 2017 suite à une diminution de - 188 M€ en 2016 en raison de DAT à taux élevés échus et non renouvelés.

2. La gestion des ressources propres

En premier lieu, il est souligné que la Caisse régionale respecte l'ensemble du dispositif prudentiel réglementaire (information extracomptable non audité par les commissaires aux comptes).

Le **ratio de solvabilité-Bâle 2**, calculé au 31/12/2017 sur base consolidée, atteint 19,37% pour une norme minimale toujours fixée à 8 %.

Le **ratio de liquidité LCR** (*liquidity Coverage Ratio*), introduit dans le droit Européen par les accords CRD IV (norme Bâle III). Entré progressivement en vigueur à compter de 2015 (exigence à 60% dès 2015 pour tendre à 100% en 2019), ce ratio :

- ⇒ vise à apprécier la capacité de l'établissement à faire face à un choc de liquidité à court terme (30 jours).
- ⇒ garantit que les établissements disposent de suffisamment d'actifs liquides et de grande qualité pour faire face à une crise de liquidité significative pendant un mois.

Au 31/12/2017, le ratio de la CR est supérieur à 100 % (114%) soit 34 points de plus que le minimum réglementaire requis.

Au passif, les Ressources propres aussi appelées capitaux permanents s'élèvent à 2 318,5 M€ (avant affectation du résultat), en progression de + 3,52 %. Elles sont constituées par :

- Les **capitaux propres** pour 2 024,7 M€ comprenant le capital social (131 M€), les primes et réserves (1 802,5 M€) et le résultat de l'exercice (91,2 M€).
- Les **provisions pour risques et charges** pour 81,5 M€. Elles sont en diminution de 21,5 M€ s'expliquant principalement par :

- une reprise nette de 18,4 M€ enregistrée au niveau des provisions pour risques de crédit constituées sur base collective (Bâle II) suite, en particulier, à la révision du modèle de notation Luc (révision basée sur une refonte du système de notation intégrant notamment un affinement du triplet bâlois (PD, LGD, CCF) ;
- une reprise de la provision épargne logement pour 6,5 M€
- une dotation pour litige bancaires pour 3,7 M€
- une reprise nette de 1,4 M€ des provisions pour charge sur DAT à taux progressif.
- Les **dettes subordonnées** pour 118 M€ ;
- Le **Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)** pour 94,6 M€.

A l'actif, les Emplois de Fonds Propres (hors effets publics et valeurs assimilées) s'élevaient à 1 972,1 M€ (contre 2 037,1 M€ au 31/12/2016), en baisse de 3,2 %.

- ✓ le portefeuille-titres (placement et investissement) s'élève à 672,3 M€, contre 734,3 M€ au 31/12/2016 (valeur nette, hors effets publics et valeurs assimilées), en diminution de 62 M€.
- ✓ les titres de participation s'élevaient à 1 187,8 M€ en stabilité par rapport à 2016.
- ✓ les immobilisations s'élevaient à 112 M€.

3. Les opérations de trésorerie et interbancaires

A l'actif, d'un montant de 534,2 M€ (contre 413,8 M€ au 31/12/2016), elles sont en progression de 29 % comprenant essentiellement :

- ✓ Les encaisses et les comptes Banque de France pour 98 M€ (86,4 M€ au 31/12/2016) ;
- ✓ Les créances sur établissements de crédit pour 25 M€ (9 M€ au 31/12/2016) ;
- ✓ Les effets publics et valeurs assimilées pour 410,8 M€ (318,4 M€ au 31/12/2016).

4. Les opérations internes au Crédit Agricole

Le poste "opérations internes au Crédit Agricole" à l'**actif** du bilan est en progression de 236,2 M€ pour atteindre 1 114,1 M€ (877,9 M€ au 31 décembre 2016). Cette variation s'explique essentiellement par la constitution du dépôt cash BCE pour les besoins du ratio LCR pour 240M€.

Il regroupe les placements financiers effectués auprès de Crédit Agricole SA et comprend essentiellement des dépôts à terme et prêts en blanc.

5. Les comptes de tiers et divers

Ils comprennent, tant à l'actif qu'au passif, l'ensemble des comptes d'encaissements et de transfert notamment avec Crédit Agricole SA, ainsi que les comptes débiteurs / créditeurs divers et les comptes de régularisation.

✓ **A l'actif** (361 M€), en augmentation de 35 M€ dont +26 M€ pour les comptes de régularisation (comptes d'encaissement).

✓ **Au Passif** (287,3 M€), en diminution de 18 M€ essentiellement sur les comptes créditeurs divers.

6. Echéances des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce et à l'article 24-II de la loi de modernisation de l'économie (dite LME), le solde du compte fournisseur se décline ainsi :

Montant global de 809 252,98 € au 31 décembre 2017, contre 838 818,16 € au 31 décembre 2016, constitué de dettes échues ou à échéance en janvier 2018.

II. LE HORS-BILAN

Il retrace les engagements donnés et reçus au-delà de ceux inscrits au bilan.

✓ **Les engagements donnés (1 701,9 M€, +9,4 %) :**

- Les engagements de financement en faveur de la clientèle à hauteur de 1 229 M€ sont en hausse de 14 % ;
- Les engagements de garantie donnés à C.A. S.A., fin 2017, pour 471,1 M€ (dont 274 M€ dans le cadre de l'opération SWITCH) sont stables.

✓ **Les engagements reçus (4 198,9 M€, +15,45 %) :**

Ils sont composés :

- des garanties accordées par différents organismes pour des crédits consentis par la Caisse régionale dont principalement Foncaris, Crédit Logement, OSEO, SIAGI, FGAS et CAMCA pour 4 150,6 M€, en hausse de 583 M€.
- des accords de refinancement reçus de C.A. S.A. pour 46,4 M€ contre 67,4 M€ en 2016.

✓ **Les engagements (donnés et reçus) sur instruments financiers (2 146 M€ + 17 M€) :**

Ils comprennent principalement des opérations de swaps :

- Les swaps de macro-couverture (1 475 M€) dont l'objet est de couvrir le risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale. Ils sont en progression de 170 M€ du fait des nouvelles opérations contractées sur 2017.
- Les swaps de micro-couverture pour 512 M€, en baisse de 82 M€. Ils sont utilisés essentiellement en couverture de prêts et de B.M.T.N.
- Les swaps souscrits par la clientèle et retournés auprès de Crédit Agricole S.A.

✓ **Les autres engagements donnés (3 339 M€ + 83 M€) :**

Ils comprennent essentiellement les créances de la Caisse régionale :

- admises au refinancement de la Banque de France pour 2 225 M€ ;

- apportées en garantie d'opérations de refinancement via Crédit Agricole CB pour 759 M€, la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) pour 258 M€, la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations pour 87 M€.

III. LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE - COMPTES INDIVIDUELS -

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(en milliers d'Euros (k€))</i>	2017	2016	Var %
Produits nets des intérêts et revenus assimilés	164 860	201 670	-18,25%
Produits des titres à revenu variable	38 060	28 369	34,16%
Produits nets des commissions	165 468	167 962	-1,48%
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	872	-13 460	-106,48%
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	4 910	2 814	74,48%
Autres produits nets d'exploitation	1 369	5 917	-76,86%
PRODUIT NET BANCAIRE	375 539	393 270	-4,51%
Charges générales d'exploitation et dotations nettes aux amortissements	-237 987	-242 816	-1,99%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	137 552	150 454	-8,58%
Coût du risque	6 928	-9 989	-169,36%
RESULTAT D'EXPLOITATION	144 480	140 465	2,86%
Résultat net sur actifs immobilisés	-4 151	-1 134	266,05%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	140 329	139 331	0,72%
Résultat net exceptionnel	0	-439	-100,00%
Charge fiscale	-26 853	-40 376	-33,49%
Dotations nettes des provisions réglementées et FRBG	-22 300	-8 000	178,75%
RESULTAT NET	91 176	90 516	0,73%

1. Le Produit Net Bancaire

Le PNB s'élève à 375,539 millions d'euros au 31 décembre 2017, en baisse de 4,51 % résultant d'évènements aux évolutions contrastées.

Les produits nets des intérêts et revenus assimilés, 165 M€, sont en évolution négative de -18,25 %. Toutefois, les DAT échus et les indemnités de remboursements anticipés ont permis de réduire l'impact de la baisse du produit des prêts.

en millions d'Euros	2017	2016	Var %
Intérêts et produits assimilés	374,253	405,938	-7,81%
Intérêts et charges assimilées	-209,393	-204,268	2,51%
Produits nets des intérêts et revenus assimilés	164,86	201,67	-18,25%

✓ Les intérêts et produits assimilés, 374,253 M€, baissent de 31,685 M€ (- 7,81 %). Les intérêts sur opérations avec la clientèle, principalement les crédits, constituent l'essentiel du poste.

Les intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle accusent une baisse de 27,666 M€, conséquence des prêts à taux faibles et du poids des réaménagements de taux du stock de crédit.

Dans le même temps, les indemnités de remboursements anticipés, sont en légère hausse de 661,5 k€ et la provision épargne logement enregistre une reprise nette de 6,463 M€ contre une dotation de 6,447 M€ en 2016.

Par ailleurs, les produits sur prêts en blanc Long Terme sont en baisse de 2,7 M€. Ces prêts, principalement à taux variable, sont impactés d'un effet volume en baisse (- 1 483 K€), d'un encours moyen est en baisse de - 14,8 %, mais également d'un effet prix défavorable de - 1 249 K€. Le taux moyen constaté est de 1,35 % versus 1,58 % en 2016.

- ✓ Les intérêts et charges assimilées, 209,393 M€, augmentent de 5,125 M€ (+2,51 %), sous les effets conjugués d'intérêts pour :

Opérations internes, la variation de soultes d'avances et emprunts en blanc +4M€ :

- Soulte de 14M€ (lot 1: 9M€ et lot: 2 5M€) vs 10M€ en 2016
- Hausse de la charge sur prêt EUREKA pour 3,4M€ (année 2016 non pleine)
- Charge emprunts en blanc en baisse de -6M€
- Charge sur avances miroirs épargne logement en augmentation de 2,4M€

Opérations avec la clientèle, baisse de charges de 14 M€ :

Baisse de la charge DAT de -6M€ (effet volume et taux) et variation sur l'épargne logement, dotation de 6M€ en 2016 versus une reprise en 2017.

Obligations et autres titres à revenu fixe baisse de 2,3 M€ : charge micro sur titres assets swappés cédés en début d'année.

Dettes représentées par des titres, la charge de refinancement s'accroît en 2017 de 18,9 M€ :

- Rachat anticipé d'un BMTN (charge supplémentaire de 25,4M€)
- Economie globale sur la charge BMTN de 3M€ (Changement de taux de 5,7% en moyenne en 2016 à 5,08%)
- Au regard des opérations réalisées en 2016, la charge sur les opérations de micro-couverture sur les BMTN se réduit de 3M€.

Charge de macro couverture, celle-ci se réduit de 4M€ en 2017.

Les " Revenus des titres à revenu variable ", passent de 28,4 M€ en 2016 à 38 M€ grâce essentiellement aux dividendes perçue sur les différentes participations dont : SACAM Mutualisation (+7,45M€ en 2017, année post mise en place du nouveau schéma capitalistique Groupe), à la hausse du dividende de la SAS la Boétie (+2M€ par rapport à 2016) et Unexo (+1,29M€ par rapport à 2016).

Les autres composantes du Produit Net Bancaire s'élèvent à 172,962 M€, en hausse de 5,75 %.

en millions d'Euros	2017	2016	Var %
Produits nets des commissions	165,468	167,962	-1,48%
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	0,872	-13,46	-106,48%
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	4,910	2,814	74,48%
Autres produits nets d'exploitation	1,369	5,917	-76,86%
TOTAL	172,619	163,232	5,75%

- ✓ **Les produits nets des commissions : 165,468** augmentent de 2,494 M€ (+1,48 %), sous l'effet d'évolutions contrastées :

Les commissions sur les opérations internes sont en baisse de -3,3 M€ porté principalement par :

- Une baisse de la commission de liquidité d'1 M€,
- -1,4 M€ sur les émissions d'emprunts et de titres (lié à la campagne d'émissions CASA en 2016)
- Une baisse de 1,2 M€ des commissions reçus au titre des livrets règlementés notamment épargne populaire et compte épargne logement.

Les commissions relatives aux facturations clientèle sont en augmentation de 2,9 M€ en raison principalement de l'augmentation des commissions de dysfonctionnement de +1,4M€, des commissions de comptes service +0,9M€ lié à l'accroissement du stock.

Les commissions sur les produits d'assurances sont en progression de 1,097 M€.

Elles comprennent une augmentation des commissions Assurance vie et Prévoyance de - 2,376 M€, des commissions d'assurance caution de - 0,6 M€ et des commissions IARD de -1,52 M€.

De plus, les commissions ADI augmentent de 0.849 M€, en lien avec un différentiel de boni/mali

- ✓ **les gains sur portefeuille de négociation** sont en hausse de 14,3 M€ en raison de la résiliation de swaps Goldman Sachs et Deutsch bank en 2016 à hauteur de 14 M€.
- ✓ **Le résultat sur portefeuille de placement : 5,1 M€** en 2017, affiche une hausse de 2,2 M€ lié principalement par des plus-values de cession d'OPCVM (monétaires et actions)
- ✓ **Les autres produits d'exploitation** s'élèvent à 1,369 M€ contre 5,917 M€ en 2016. En 2016, nous avons perçu une prime de non conversion d'action d'obligations. Non renouvelé en 2017.

2. Les charges générales d'exploitation

Elles s'élèvent à 237,987 millions d'euros, en baisse de 1.99 % soit - 4,8 M€ par rapport à 2016.

- ✓ **Les frais de personnel, 141,467 M€,** sont en baisse de 4,96 M€, soit - 3,39 %. Cette baisse est expliquée par une baisse de l'intéressement de -2M€ suite chantier de la rétribution globale, une baisse de la rémunération extra conventionnelle d' 1 M€, une baisse de la taxe sur les salaires de -1M€ et une hausse du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi de 0,6M€.
- ✓ **Les autres frais généraux, 82,765 M€,** augmentent légèrement de 0,586 M€, soit + 0,71 %. Ces charges représentent la continuité des évolutions informatiques. Les autres charges sont stables, voire en diminution.
- ✓ **Les dotations aux amortissements, 13,755 M€, diminuent** de 0,456 M€ soit -3,21 %, principalement du fait de la dotation pour le site de Saint Lô en 2016 de 1,3M€ équilibré par la reprise de dépréciation du terrain du site de Saint-Lô suite à sa cession de 1€, cession en résultat sur actifs immobilisé.

3. Le résultat brut d'exploitation

Avec un PNB en baisse de 17,7 M€ soit -4,51 % et des charges de fonctionnement nettes en baisse également de 1.99%, le résultat brut d'exploitation recule de 12,9 M€ (- 8,58 %) pour s'établir à 137,552 M€.

Le coefficient d'exploitation s'établit, quant à lui, à 63,37 % au 31 décembre 2017 soit une hausse de 1,63 %.

Le R.B.E. d'activité s'établit à 83,967 M€, en évolution de - 25,79 % et le coefficient d'exploitation d'activité atteint 73,92 %, en hausse de 5,71 %.

4. Du RBE au Résultat net

Cinq éléments expliquent le passage du RBE au résultat net.

✓ **Le coût du risque**

Il s'élève à 6,927 M€ à fin 2017, contre une charge de 9,989 M€ en 2016, soit un écart sur l'exercice de + 16,916 M€ :

- Le risque individuel est en économie de 10,4 M€
 - o La gestion du provisionnement sur les créances individuelles douteuses conduit à constater une reprise de provisions d'un montant de 7,38M€ (soit une variation de +10,17 M€ par rapport à 2016 (effet favorable)).
 - o Les pertes sur créances couvertes sont de 13,33 M€ (soit une baisse par rapport à 2016 de l'ordre de + 1,19M€ (effet favorable)).
 - o Les pertes sur créances non couvertes sont de 1,66 M€ (soit une baisse par rapport à 2016 de l'ordre de + 0,1M€ (effet favorable)).
 - o Les récupérations sur créances amorties sont de 1,546 M€ en hausse de 0,27 M€ par rapport à 2016 (effet favorable)
 - o Les autres dépréciations sont de - 0,459 M€ en baisse de 1,310 M€ par rapport à 2016 (effet défavorable).

- Le risque collectif contribue positivement au résultat à hauteur de 6,5 M€
 - o Suite à la révision du modèle interne LUC (modèle de provisionnement Banque de Détail), une reprise de provision de 21 M€ a été constatée sur 2017. La variation nette ainsi observée entre 2016 et 2017 est favorable à hauteur de +9,8M€ sur les provisions collectives,
 - o Les dotations pour litiges, risques opérationnels et Risque sur engagement sont en hausse de 3,3M€ par rapport à 2016 (effet défavorable).

✓ **Le résultat net sur actifs immobilisés**

Il s'élève à -4,151 M€ en 2017 contre -1,134 M€ en 2016. Il est constitué essentiellement par :

Une reprise de dépréciation Allegro bail pour +15M€
Une dépréciation du dernier tirage Allegro pour -3M€
Un abandon de créance Allegro bail pour -15M€
Une moins-value de cession du site de Saint Lô pour -1,4M€ (montant provisionné)

✓ **La dotation au F.R.B.G.**

Une dotation nette en hausse de 14,3 M€ sur l'exercice 2017, à + 22,3M€ (dotation nette annuelle). Une dotation de 8 M€ avait été constatée sur 2016.

✓ **Les charges exceptionnelles**

Aucune charge exceptionnelle enregistrée pour 2017. En 2016 pour 0.439 M€, elles étaient relatives aux indemnités de licenciement et de reclassement versées au personnel dans le cadre du projet Horizon de regroupement des sites d'Alençon et de Saint Lô sur le site de Caen.

✓ **La charge fiscale**

La charge d'IS s'élève à 26,853 M€ en baisse de 13,523 M€ (-33,49 %), en lien avec la progression du résultat net comptable avant impôts et du solde net des réintégrations / déductions.

5. Le résultat net

Il s'établit à 91,176 M€ en hausse de 0,73 %.

Le rapport du résultat au total bilan (ROA) est relativement stable :

- 0,579 % en 2016
- 0,541 % en 2017

Quant au ratio résultat net sur capitaux propres hors FRBG et hors résultat net (ROE), il atteint :

- 4,887 % en 2016
- 4,717 % en 2017

Dans un contexte économique sous contraintes, la Caisse régionale a su en 2017 se renforcer, en augmentant la couverture de ses risques, gage de sa pérennité et en assumant son rôle prépondérant dans le financement de l'économie régionale avec 3,13 milliards de nouveaux crédits réalisés.

Récapitulatif du résultat net sur les 5 derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2013	2014	2015	2016	2017
Produit net Bancaire	403 328	393 776	386 014	393 270	375 539
Résultat brut d'exploitation	169 130	162 917	152 849	150 454	137 552
Résultat courant avant Impôts	147 580	160 294	138 847	139 331	140 329
Résultat net social	85 619	87 942	88 744	90 516	91 176

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2017, dans un contexte économique favorable, le Crédit Agricole Normandie a, à nouveau, prouvé la force de son modèle de banque multicanale de proximité, consolidant ainsi sa position de banque de référence sur son territoire.

L'année 2017 prend fin avec une année commerciale en progression par rapport à 2016. L'activité commerciale est portée par une réelle dynamique de Conquête qui a pour effet

de booster toute la banque au quotidien. Plus de 70 % de nos clients ont été contactés en 2017, bonifiant dans le même temps leur satisfaction.

- Des clients plus satisfaits : l'Indice de Recommandation Client progresse encore, pour atteindre +13,2 (+13,2 en 2016).
- Plus de 50 % de nos clients sont sociétaires
- La confirmation de la « clarté et la confiance de notre démarche conseil », avec le renouvellement de notre certification AFNOR.
- Le choix affirmé du développement : inauguration de nouvelles agences et projet de rénovation lancé.
- L'innovation placée au cœur de notre démarche matérialisée par une banque multicanale proposant des services innovants

Notre conviction : servir de manière utile et loyale chaque client. L'écoute, la reconnaissance et l'éthique dans le conseil, constitueront des éléments différenciant par rapport à nos concurrents.

Nous souhaitons offrir à tous nos clients le meilleur de la Banque dans un environnement multicanal :

- Rendre l'expérience client plus innovante et différenciante ;
- Inscrire la relation client dans la durée, couvrant tous les besoins, lors de tous les moments clés par de l'expertise et de la proximité ;
- Capitaliser sur notre dimension locale pour une meilleure efficacité au service du client;
- Offrir à nos clients de nouveaux usages de la banque par notre capacité à innover (ex : Ouverture de compte en ligne).

En 2018, le Crédit Agricole Normandie va devoir poursuivre la dynamique d'entreprise lancée depuis 2016 et vers l'ambition fixée et ce dans un contexte économique qui s'annonce favorable.

En effet, en 2018, la croissance mondiale devrait atteindre 3,8 %. L'activité planétaire progresserait selon l'OCDE à son rythme le plus rapide depuis 2010. Des pays riches aux économies émergentes et en développement, toutes les nations y prennent part. En 2017, les moteurs de la reprise se sont rallumés un à un : le commerce mondial a redémarré, les carnets de commandes des entreprises se sont remplis, l'investissement est reparti, les créations d'emplois se sont accélérées et la consommation s'est renforcée.

Néanmoins, les économistes scrutent avec anxiété les signes annonciateurs du retournement du cycle. Les risques latents se situent dans un possible atterrissage brutal de l'économie chinoise, le risque politique au Moyen-Orient, une erreur de politique monétaire se traduisant par une remontée brutale des taux longs ou un retournement du marché actions américain.

Le cycle a toutefois encore des trimestres prometteurs devant lui. Les scénarios 2018 évoquent un essoufflement mais sans catastrophe. En Zone Euro, se ralentissement serait « indolore » de l'ordre de 2,3-2,4 % de croissance.

Politique monétaire – pas d’urgence monétaire

Le rythme de resserrement monétaire sera graduel, progressif, mesuré ou encore tempéré. Les Banques centrales sortent d’une longue période de politiques monétaires extrêmement accommodantes qui ont soutenu la reprise et qui désormais accompagnent le cycle, il n’y a donc aucun raison que celles-ci se précipitent.

La Fed devrait se montrer un peu moins agressive avec seulement deux hausses des taux en 2018.

Le scénario pour la BCE en 2018 est désormais connu : la BCE va continuer ses achats nets d’actifs jusqu’en septembre 2018 et devrait totalement les arrêter en décembre 2018. La remontée des taux ne devrait pas survenir avant la seconde moitié de 2019.

La *Bank of England* a relevé en novembre dernier son principal taux directeur de 25 points de base, pour la première fois en dix ans. La prochaine hausse des taux devrait avoir lieu au quatrième trimestre 2018, en ligne avec les anticipations du marché.

Taux d’intérêt – une lente remontée

Les marchés de taux américains seront assez proches au premier semestre 2018 de ce qu’ils ont été en 2017.

En Europe, le contexte macro-économique de 2018 devrait s’inscrire dans la continuité de celui de 2017, avec une croissance qui reste solide et une inflation aux abonnés absents. Les risques politiques en Italie exerceront probablement une pression haussière sur les taux à l’approche des élections.

Pétrole – Une année 2018 sous les meilleurs auspices

L’année 2017 se finit bien pour les cours du pétrole qui atteignent des maxima depuis la mi-2015, et 2018 s’annonce tout aussi prometteuse après la signature de l’extension de l’accord entre l’OPEP et certains gros producteurs comme la Russie. Le marché devrait s’équilibrer en 2018 avec un cours du pétrole entre 55 et 65 dollars par baril.

En France, l’INSEE table sur une croissance de + 0,5 % entre janvier et mars, puis + 0,4 % au printemps. Si ce scénario se réalise, à mi-année, la progression du PNB atteindrait +1,7 %. Autrement dit, l’INSEE anticipe un début d’année solide en 2018, avec à la clé des créations d’emplois. L’INSEE reconnaît toutefois qu’en raison de ses blocages structurels la France atteint à 2 % son plafond de croissance. En 2018, le PIB continuera à être porté par la demande intérieure, essentiellement des entreprises. Au premier trimestre, tous les secteurs seront ainsi orientés à la hausse. Les choses se compliqueront en revanche au second : les statisticiens prévoient une décélération dans les branches manufacturières, la construction et le commerce. Une des inconnues de 2018 reste la manière dont les ménages réagiront en début d’année à la hausse de la fiscalité, cumulée à l’augmentation de la CSG.

La région Normandie, d’ores et déjà sur une dynamique encourageante, saura faire de ce regain d’activité une opportunité de croissance. En 2018, plusieurs événements vont marquer l’économie normande ; le « Normandy French Tech », le salon de l’agriculture (plus d’exposants Normands que lors des précédentes éditions), Forum mondial pour la Paix, projet de classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l’Unesco.

Ainsi pour 2018, la Caisse régionale réitère son choix volontariste tourné vers le développement pour obtenir la préférence client et en attirer de nouveaux en misant sur sa différence. Cette différence doit se traduire par une qualité relationnelle et une expertise supérieures à celles des concurrents. C'est le but recherché par l'ensemble des actions menées : le renforcement de la proximité physique avec le programme de rénovation de notre réseau et notre ouverture le samedi après-midi, la disponibilité élargie de nos conseillers, l'accroissement des expertises ou encore l'augmentation des conseillers spécialisés.

Nous avons tous les atouts pour réussir nos ambitions :

- Un réseau au plus proche de ses clients : des experts et des spécialistes au service de la satisfaction marchande de nos clients
- Un choix ambitieux du développement (et ce malgré les tendances observées à la concurrence de réduction des réseaux) : projet de rénovation de nos agences.
- Des fonctions support en appui du réseau et davantage tournées vers les clients : contribution des fonctions support au développement des prestations et de la satisfaction marchande des clients, notamment par un fonctionnement plus agile, novateur et davantage en contact direct avec la clientèle.

En termes de gestion financière quatre axes principaux sont privilégiés :

- La gestion prudente des excédents de fonds propres avec l'ambition de privilégier la recherche de revenus sécurisés ;
- L'optimisation des ressources de la Caisse régionale (avances, prêts en blanc, etc.) afin d'optimiser la marge d'intermédiation globale de la Caisse régionale ;
- Le respect par la Caisse régionale des exigences de liquidité (ratios LCR et NSFR) et de solvabilité (ratios MREL et TLAC) permettant, avec l'intensification de la relation clients et l'amélioration de ratio collecte / crédit, de garantir un accompagnement long terme de l'économie régionale ;
- Une stratégie de couverture conjuguant sécurisation et optimisation de la marge d'intérêt.

Enfin, la Caisse Régionale veillera à la maîtrise de ses charges tout en poursuivant le développement et l'innovation afin d'offrir à ses clients des nouveaux services qui leur facilitent la vie.

LES COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation se compose de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, de ses 96 Caisses Locales, du fond dédié « ELSTAR » créé en 2008 et destiné à la gestion de portefeuille et de 2 Sociétés Techniques de Titrisation représentant la quote-part de la Caisse Régionale de Normandie dans les FCT Crédit Agricole Habitat 2015 et 2017.

Les filiales directement détenues par la Caisse régionale Normandie (Sofinormandie, CA Normandie Immobilier, Foncière de l'Esplanade et SAS Britline) ne sont pas consolidées car non significatives au niveau du Groupe CR Normandie.

Les comptes consolidés 2017 sont établis suivant les normes IAS/IFRS.

Les principaux impacts de ces normes sur le bilan et le compte de résultat résultent de :

- L'évaluation à la juste valeur des titres classés dans la catégorie « titres disponibles à la vente » pour lesquels les plus-values latentes sont comptabilisées en capitaux propres ;
- L'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés (swaps) de couverture et de la revalorisation symétrique des éléments couverts ;
- La comptabilisation des impôts différés notamment relatifs à ces reclassements ;
- La valorisation de certains instruments de dette (certains BMTN émis) ;
- L'annulation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.).

1. Le bilan consolidé

Le total du bilan consolidé de la Caisse régionale au 31/12/2017 atteint 16,9 milliards d'euros, en augmentation de 1,2 milliards par rapport à 2016.

Par rapport au bilan social de la Caisse régionale, la consolidation affecte essentiellement les éléments suivants:

À l'actif :

- titres en portefeuille : impact des plus-values latentes / titres AFS de la Caisse régionale comptabilisées en IFRS pour + 57,4 M€ et de la dépréciation des titres de la SAS Rue de la Boétie pour - 22,7 M€, soit + 34,7 M€ ;

- valorisation des instruments dérivés (couverture et trading) en juste valeur positive et revalorisation symétrique des éléments couverts : + 61 M€ ;

- impôts différés nets actif : + 38 M€ ;

- prêts à la clientèle minorés par la dépréciation sur base collective : - 42 M€ ;

Au passif :

- capitaux propres : + 270 M€ dont impact du capital des Caisses Locales (+ 75 M€), augmentation des réserves suite aux divers retraitements IFRS (+ 185 M€) et augmentation du résultat consolidé de l'exercice (+10 M€) ;

- valorisation des instruments dérivés (couverture et trading) en juste valeur négative et revalorisation symétrique des éléments couverts : + 78 M€ ;
- Etalement de soultes sur avances globales - 18,3 M€ ;
- élimination des comptes courants des Caisses Locales : - 120 M€ ;
- annulation du FRBG : - 94,6 M€ ;
- provisions pour risques et charges : - 42 M€ du fait du transfert de la provision crédit sur base collective en moins de l'actif ;
- revalorisation des instruments de dettes (BMTN à la JVO) : + 8 M€.

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 2 295 M€ au 31/12/2017, en hausse de 6% par rapport au 31 décembre 2016. Ils comprennent :

- le **capital social** : 206 M€ ;
- la prime de fusion : 210 M€ ;
- les **réserves** consolidées : 1 729 M€, en progression de 99 M€, sous l'effet notamment de l'intégration du résultat consolidé 2016 conservé ;
- l'écart de réévaluation : 48 M€ ;
- et le **résultat net** consolidé : 101,4 M€ (en baisse de - 7 %).

2. Le résultat consolidé

✓ Le **Produit Net Bancaire consolidé** s'établit à 379,5 M€ supérieur de 0,2 M€ au PNB normes françaises Caisse régionale plus caisses locales et fonds dédié, en raison principalement des impacts de comptabilisation des soultes de résiliation sur avances globales (charge flat en normes françaises), de la correction de juste valeur IFRS sur les titres, instruments financiers et instruments de dette ainsi que de l'élimination des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse régionale par les caisses locales.

✓ Le **Résultat Brut d'Exploitation consolidé** s'établit à 142 M€ supérieur de 0,6 M€ au RBE en normes françaises plus caisses locales et fonds dédié, en raison de l'évolution du PNB.

Au final, le **résultat net consolidé** 2017 ressort à 101,4 M€ contre 108,9 M€ en 2016. Le passage du résultat social au résultat consolidé IAS peut se résumer ainsi :

- résultat social CR Normandie :	91 176 K€
- résultat cumulé des caisses locales :	3 339 K€
- résultat Fond dédié :	43 K€
- Résultat STT :	-90 K€

	94 468K€
- élimination des intérêts aux parts sociales reçus par les caisses locales: -	1 817 K€
- impact net retraitements IAS (*)	+ 8 707 K€

Résultat consolidé	101 358 K€

(*) Les principaux impacts des retraitements IAS (nets d'impôts différés) :

- Modification de taux d'impôts différés de 28,92% à 25,83% à compter de 2022 avec un impact de 2 M€ de produits d'impôts différés en moins et constatation d'une charge d'impôt différé sur les crédits d'impôts PTZ pour -3,2 M€.
- Charge d'impôts différés sur les reprises de provisions collectives et épargne logement -6 M€
- Dotation de FRBG pour 22,3 M€ non reconnue en normes internationales

EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée de par la nature de son activité aux risques de crédit, de marché, de liquidité, et aux risques sur taux d'intérêts. Elle travaille également à l'identification et à la mesure des risques opérationnels.

Pour chacun de ces risques, la Caisse Régionale a défini une politique qui comporte à la fois les objectifs, les normes, délégations et limites internes, les modalités de reporting et les seuils d'alerte. Ces éléments font l'objet d'une présentation en Conseil d'administration et font partie intégrante de l'environnement des collaborateurs de l'entreprise via le poste de travail.

En application des dispositions prévues par la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1^{er} août 2003, il est joint au présent rapport de gestion le rapport rendant compte des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale. Les éléments de synthèse de ce rapport relatifs au dispositif général de maîtrise des risques sont repris ci-après, complété par les informations spécifiées dans la norme IFRS 7 pour ce qui concerne l'exposition aux risques et la politique de couverture.

Le RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale souhaite à la fois jouer pleinement son rôle leader dans le soutien du développement économique de la région en proposant à chacun la ressource la plus adaptée à son projet et maîtriser au mieux les risques liés afin de pérenniser son action.

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

Une politique de limitation, division et partage des risques est établie avec des données chiffrées par domaine d'activité.

La politique crédit a intégré l'utilisation des scores d'octroi Soprano et Greenlease dans la cadre d'un processus allégé sur les marchés de l'agriculture et des professionnels.

II. GESTION DU RISQUE CREDIT

La Direction des services bancaires, des engagements et des risques (DBE) gère les engagements de l'ensemble des segments de clientèle.

Principes généraux de prise de risque : Organisation de la filière crédit

Une Direction assure la distribution du Crédit : La Direction des services bancaires, des engagements et des risques (DBE). Les agences de proximité distribuent les crédits à 4 segments de clientèle (les Particuliers, les Agriculteurs, les Professionnels, les Associations), et 4 agences Entreprises, assurent le financement des Entreprises, de la Promotion Immobilière, et l'agence Institutionnels et Collectivités Publiques pour les financements des Collectivités Publiques.

Le principe de la séparation des fonctions Instruction - Réalisation est retenu. Néanmoins, pour les crédits dont la réalisation est décentralisée en agences, des contrôles spécifiques sont réalisés par le siège au niveau des Engagements ou de l'entité « Réalisation des Crédits ».

La Politique Crédit, approuvée par le Conseil d'administration, est revue chaque année, elle peut faire l'objet d'actualisations en cours d'année si besoin.

Description des procédures d'octroi de crédit

La procédure d'octroi de crédit est déterminée annuellement par la politique crédit de la Caisse Régionale et s'articule autour de la chaîne de délégation : de l'agence au Comité des Prêts. Le dispositif est basé sur les montants demandés, les encours après projet, la notation Bâle II du client.

Des demandes sont exclues d'office de la délégation réseau (note Bâle II en catégorie 5 pour les Entreprises ou la Clientèle de Détail). Le financement des créations ou reprises d'entreprises ou entrée en relation avec une société ayant publié moins de 2 bilans d'exercice, est limité en montant dans le cadre de délégations.

Dispositif de double analyse (avis « risque ») sur les dossiers d'engagements les plus importants

Les dossiers, hors délégation, constitués, étudiés et signés au niveau de l'agence de proximité ou des Entreprises, sont analysés au siège par l'Entité Engagement concernée, visés par le Directeur des Engagements puis présentés au Comité des Prêts.

Critères de sélection des opérations de crédit, y compris la politique de garantie

La décision et les conditions d'octroi du crédit dont le taux et les garanties, la limitation et le partage de risque sont notamment fonction de la Note Bâle II du client, du montant demandé, de l'encours après projet.

Délégation : suivant le niveau de délégation, la décision sera prise :

- soit en agence, soit aux services du siège, soit au comité des Prêts.
- Le niveau de délégation varie en fonction de la cotation Bâloise du client, de la nature, du montant du crédit et de la garantie entre le directeur d'agence, le service concerné au siège, ou le comité des prêts.
- Les dossiers non délégués sont examinés en Comité des Prêts :
 - ✓ Comité de Clientèle des particuliers et agriculteurs : pour les Particuliers, les Agriculteurs

- ✓ Comité de la Clientèle des Entreprises et des professionnels : pour les Entreprises, les Collectivités Publiques et la Promotion Immobilière et professionnels.
- ✓ Chaque session se réunit au moins une fois par semaine.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

✓ **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Dans le cadre de la réforme Bâle 2, l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) a autorisé depuis fin 2007 le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

✓ **Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les expositions au moment du défaut- EAD.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Dispositif de surveillance :
Stratégie Risques sur nos encours

Marché des particuliers, de l'agriculture et des Professionnels et Entreprises

Niveau de Risque	Caté-gorie	Part. Agri.Pro.	Entreprises	Stratégie
		Grade	Grade	
Très faible	1	A B C D	A / C-	Développer les encours de façon offensive et proactive.
Faible	2	E F	D+ / D	
Moyen	3	G H I	D-	Pratiquer une approche sélective des nouveaux financements.
Fort	4	J K	E+/E-	Consolider la situation du client et sécuriser nos encours et/ou se désengager.
Avéré	5	V	F / Z	Sécuriser le recouvrement de nos créances et/ou se désengager.

Limites géographiques :

La Caisse Régionale développe son activité de crédits à la clientèle sur l'ensemble de son territoire d'exercice représenté par les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Hors réseaux Britline et Normandie Direct :

- les engagements envers les clients n'ayant aucun lien (ni activité ni résidence) sur le territoire de la Caisse Régionale devront être inférieurs à 10% des réalisations de l'année,
- les engagements envers les prospects sans lien avec le territoire de la Caisse Régionale doivent être conditionnés à la mise en place effective d'une réelle relation de réciprocité (selon les règles fixées pour chaque clientèle).

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées (extrait de la politique Crédit)

Sauf accord express du Conseil d'Administration, une contrepartie ne peut excéder en risque (risque net pour les entreprises) un pourcentage des fonds propres de la CR en fonction de la catégorie Bale II (20% des fonds propres pour les collectivités publiques).

Entreprises, Pro, Part, Agri	1 (très faible) 2 (faible)	3 (moyen)	4 (fort)	5 (avéré)
% de Fonds propres de la CR	7 % soit 86 M€	4 % soit 50 M€	2,5 % soit 31 M€	1,5 % soit 18 M€

Le partage du risque est obligatoire (sauf décision du Comité des Prêts) à hauteur minimum de 25% du nouveau financement dès lors que les limites ci-dessus en risque et en montant de prêt ont été franchies.

Limites	Catégorie 1(très faible) & 2(faible)		Catégorie 3(moyen)		Catégorie 4(fort)		Catégorie 5 (avéré)	
	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant
Particuliers, Agriculteurs Professionnels	3,5M€	1 M€	1.7 M€	350 K€	1 M€	100 K€	NC	NC
Entreprise	7 M€	1 M€	5 M€	750 K€	1 M€	150 K€	NC	NC
Limites	Catégorie 1(très faible)	Catégorie 2(faible)	Catégorie 3(moyen)		Catégorie 4(fort)		Catégorie 5(avéré)	
Promotion immobilière	15 M€		5 M€		1 M€		0	
Collectivités Publiques	50 M€	NC						

Politique Globale relative aux Garanties :

La décision et les conditions d'octroi du crédit dont la garantie, la limitation et le partage de risque sont notamment fonction de la Note Bâle II du client, du montant demandé, de l'encours après projet.

La garantie reste un accessoire du crédit, et non la raison pour laquelle un crédit est octroyé. Le niveau de garantie doit être adapté en fonction du type de financement demandé et de la cotation du client.

Tout financement(*) doit faire l'objet d'une prise de garantie, suivant les règles spécifiques précisées par la politique propre à chacune des clientèles.

Sauf indication contraire :

- la garantie doit couvrir 100 % du crédit hors frais d'acte notarié,
- un prêt est couvert de préférence par une seule garantie,
- toutes les garanties afférentes à un prêt hypothécaire sont prises par acte notarié (exception pour les nantissements de produit d'épargne commercialisés par le CA),
- la réalisation d'un prêt s'effectue après la formalisation de la garantie (gage non concerné).

Les règles relatives aux garanties sont précisées et actualisées annuellement dans les politiques crédit sectorielles.

Dans ce cadre, les réalisations sans garantie ne devront pas dépasser :

- Pour les clientèles de proximité :
 - 20 % pour les dossiers de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, 50% pour le marché de l'agriculture
 - 10 % pour les dossiers de la 3^{ème} catégorie, 40% pour le marché de l'agriculture
 - 5 % pour les dossiers de 4^{ème} et 5^{ème} catégories, 20% pour le marché de l'agriculture
- Pour la clientèle des entreprises : → 20 % pour l'ensemble des dossiers

** (hors Prêts à Consommer, Supplétifs, Installation JA, Prêts aux Collectivités Publiques, Syndications, Grands Groupes, et SNC, GIE, Société en commandite pour lesquelles la responsabilité des associés est statutaire).*

Dispositif de contrôle et de reporting : outre les contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau en Agence et au sein de la DER, un contrôle de 3^{ème} niveau au sein de la Direction Engagements et

Risques est effectué sur les principaux critères de la Politique Crédit et un reporting est réalisé auprès du Comité de Direction puis du Conseil d'Administration de la CR.

Objectif	Descriptif du reporting	Périodicité
Accords	Prêts aux administrateurs CR pour accord	Mensuel
Application de la Politique Crédit	Encours et réalisations par catégories de clientèle, Niveau des garanties, Limites de contrepartie, Réalisations hors territoire.	Semestrielle
Activité	Nombre de dossiers étudiés, acceptés et refusés par le Comité Régional des Prêts	Semestrielle

Périodicité des analyses de risques-contrôles

▪ Dispositif de contrôle global

1^{ER} NIVEAU : AGENCES

	Descriptif du dispositif de surveillance	Qui	Périodicité
Débiteurs et contrôle des délégations	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle du respect des délégations risques Avis sur OR non déléguée réseau 	Managers	Quotidien
Gestion du risque dans son agence	<ul style="list-style-type: none"> A l'occasion du Point hebdomadaire avec chaque collaborateur placé sous sa responsabilité 	Managers (DAC, DA, Responsables de pôle)	Hebdo
Connaissance client et orientation des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> Vérification de la pertinence des actions et documentation des fiches risques Atourisk Avis managérial sur les flux 	Manager (DAC, DA, Responsables de pôle)	Hebdo
Tenue des commissions risques agence	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des dossiers pour vérifier leur suivi et prendre les décisions d'orientation selon leur évolution (recouvrement, clôture d'office DAV<500€, maintien en agence si une régularisation est prévue). 	Le DAC avec ses DA (Part) Le DAC avec les Responsables de pôle (Pro/Agri)	Bi Mensuel

2° NIVEAU : DIRECTION DES SERVICES BANCAIRES, DES ENGAGEMENTS ET DES RISQUES (DBE)

Objectif	Descriptif du dispositif de surveillance	Qui	Périodicité
Surveillance des dossiers en défaut et des anticipés	<p>Clientèle de la banque de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Action hebdomadaire sur les entrées en défaut : marchés part agri pro (avec message ciblé au conseiller et demande de régularisation) Action hebdomadaire sur les restructurés tombés en défaut suite échéance impayée (message ciblé au gestionnaire avec demande de régularisation et suivi) Revue hebdomadaire des anticipés entre 61 et 68 jours avec décision d'orientation du dossier (maintien agence ou transfert au siège) Revue mensuelle du TOP 10 des entrées en défaut pour 	Unité animation et Pilotage des risques	Hebdo

<p>Animation risque en agences</p>	<p>présentation en COPIRI (cause d'entrée en défaut, analyse, perspectives et leviers identifiés pour une sortie du défaut)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue mensuelle des cotations Bâle II en catégorie Risque fort en anomalie > 15 jrs avec encours >300 k€ (marché de l'agri) • Echanges mensuels avec les responsables de territoire pour consolider les thèmes ci-dessus. <p>Visites des agences (ou échanges à distance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif est de voir ou d'échanger avec 100% des agences au moins une fois sur l'année avec une démarche différenciée et cadencée, avec notamment comme piste d'analyse : <ul style="list-style-type: none"> ○ Défaut/ sensibles ○ In fine ○ Opérations rejetables ○ Pilotage des portefeuilles ○ Choix thématiques (OC, Anadefi) 	<p>Unité animation et Pilotage des risques</p>	<p>Mensuelle</p> <p>Mensuelle</p> <p>Mensuelle</p> <p>Plan Annuel</p>
<p>Qualité des réalisations</p>	<p>Revue annuelle des créances passées en défaut moins d'un an après la réalisation (avec présentation en Copiri et analyse des enseignements à en retirer)</p>	<p>Unité animation et Pilotage des risques</p>	<p>Annuelle</p>
<p>Revue de portefeuille</p>	<p><u>Clientèle des Entreprises et PIM :</u></p> <p>En Commission NOR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen et validation des NOR des contreparties ayant un chiffres d'affaires > 50M€ ou présentant un écart entre NPA et NCF +/- 2 grades et plus • Examen des contreparties en situation d'impayés non notées F ou Z • Examen des contreparties passées en défaut • Examen des contreparties enregistrant une dégradation de la NOR en deçà de D • Examen des notes des groupes lorsque leur périmètre n'est pas exhaustif, lorsqu'il y a un tiers en défaut dans le groupe de risque et lors de la première notation en méthodologie G10 (1ers comptes consolidés) • Validation et suivi des alertes sur risque de contreparties - <p>En Commission Risques ENTREPRISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des contreparties notées E+, E, E-, F et Z • Examen des contreparties présentant des anomalies de +de 150 jours et choix du dispositif de recouvrement • Mise à jour de la liste des contreparties ayant un EAD >5M€ et examen d'existence d'alertes • Examen des groupes de risque notés E+ à E- avec un 	<p>Contrôle permanent</p> <p>Responsable d'activité Engagement</p> <p>Contrôle permanent</p> <p>Responsable d'activité Engagement</p>	<p>Mensuelle</p> <p>Trimestrielle</p>

	<p>EAD >5 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue des dossiers mis sous surveillance IGL, CASA, • Suivi du plafond des réalisations de prêt moyen terme sans garantie fixé à 25% • Revue de portefeuille PIM (annuelle) 		
Revue des dossiers en Recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de portefeuille sur les dossiers gérés par les chargés de recouvrement (encours, ancienneté, risques résiduels ou dormants) • Revue de portefeuille sur les dossiers dont la situation s'est dégradée depuis l'entrée en phase de recouvrement, en cohérence avec les contrôles SCOPE, notamment <ul style="list-style-type: none"> ○ Revue des portefeuilles des recouvreurs ○ Contrôle des typologies de portefeuilles de l'unité assistance et gestion ... 	Unités Recouvrement et Assistance et gestion	Mensuelle et trimestrielle
Gestion des dossiers « risqués »	<p>Sont considérés comme risqués, les dossiers identifiés par les équipes engagements et nécessitant un accompagnement « Risque », notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • dossier de la cellule de crise • <u>Refus d'accompagnement</u> des engagements • Dire d'experts... <p>Ces demandes doivent être présentées au RA pilotage des risques à fréquence hebdomadaire.</p> <p>En effet, l'analyse des situations dégradées permettra de définir, en collaboration avec les engagements, les impacts potentiels de ce dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • risques économique et financier, sur la base des encours et des garanties formalisée • Risque client (image, humains, ...) et/ou de remontée via les instances (caisses locales, président, presse...). • Modalités d'accompagnement Agence et de formalisation de la décision auprès du client 	Responsable d'activité Engagement	Hebdo
Traitement des « dégradations notables »	<p>Identification des situations dégradées par affaires spéciales et/ou animation et pilotage des Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • CT (note B2) • MLT (dégradation compta, compta + 2ans, autres cas ...) <p>Pour ces dossiers, une revue de portefeuilles tripartites : Engagement/ risques / Agence doit être organisée.</p>	Animation et pilotage des risques	Mensuel

Glossaire :

DNA : Découvert non-autorisé
DAC : Directeur d'Agence Centrale
Atourisk : Outil communautaire de suivi des risques
NOR : Note retenue
NPA : Note proposée par l'Analyste
NCF : Note calculée finale
RPR : Recouvrement et Pilotage des Risques
PIM : Promotion immobilière

▪ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Particuliers

Niveau de risque Bâle 2	1 (très faible) & 2 (faible)	3 (moyen)	4 (fort) & 5 (avéré) Et non qualifié	Situation d'Anomalie
Conseillers (commercial, particulier) Conseillers Passerelle	8 K€	3 K€	0 K€	≤ 15 jours
DA+ DAC + RT + Dir Pôle Spécialisé Responsable Normandie Direct et Britline + adjoint DA	25 K€	15 K€	3 K€	≤ 25 jours
Analyste Risque Siège	50 K€	30 K€	10 K€	≤ 35 jours
Manager Risques DBE (RU/RA Risque Siege, Animateur risque)	100 K€		50K€	≤ 100 jours
Directeur Services Bancaires, Engagements et Risques	≤ 500K€			Au-delà de 100 jours
DG et DGA	> 500K€			

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Professionnels

Les montants indiqués représentent le montant du dépassement passager maximum autorisé (DAV + retards prêts) et la durée maximum de la situation d'anomalie.

Niveau de risque Bâle 2	très faible / faible	moyen	fort ou non qualifié	avéré	Situation d'Anomalie
Conseillers et Chargés d'affaire	25 K€	10 K€	5 K€	0€	≤ 25 jours
ADA, Dir Pôle Spécialisé, DA, DAC, RT	50 K€	25 K€	5 K€	1 K€	
Analyste Risque, Chargé Affaires Spéciales	100 K€	50 K€	30 K€	10 K€	≤ 35 jours
Animateur, RU, RA Risque DBE,	100 K€		50 K€		≤ 100 jours
Directeur Services Bancaires, Engagements et Risques	≤ 500 K€				au delà de 100 jours
DG DGA	> 500 K€				

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Agriculteurs

Les montants indiqués représentent le montant du dépassement passager maximum autorisé (DAV + retards prêts) et la durée maximum de la situation d'anomalie.

Niveau de risque Bâle 2	très faible / faible	moyen	fort ou non qualifié	avéré	Situation d'Anomalie
Conseillers et Chargés d'affaire	25 K€	10 K€	5 K€	0€	≤ 25 jours
ADA, Dir Pôle Spécialisé, DA, DAC, RT	50 K€	25 K€	5 K€	1 K€	
Analyste Risque, Chargé Affaires Spéciales	100 K€	50 K€	30 K€	10 K€	≤ 35 jours
Animateur, RU, RA Risque DBE	100 K€		50 K€		≤ 100 jours
Directeur Services Bancaires, Engagements et Risques	≤ 500 K€				au delà de 100 jours
DG DGA	> 500 K€				

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Entreprises

Elle est limitée aux montants et situation d'anomalie ci-dessous.

Catégorie de la contrepartie	Montant maxi de l'anomalie			Durée maximum anomalie
	Très faible / faible / moyen	fort	avéré	
CAE	50 K€	25 K€	0 k€	≤ 20 jours
DAE, RDE, DECS	100 K€	50K€	5 k€	≤ 30 jours
Analystes	500K€	400 k€	300 k€	≤ 40 jours
REE (RA/RU)	600 K€	600 k€	600 k€	≤ 50 jours
Directeur Services Bancaires, Engagements et Risques	1 000 K€	1 000 k€	1 000 k€	
DG DGA	> 1 000 K€	> 1 000 k€	> 1 000 k€	> 50 jours

Les dossiers de plus de 30 jours d'anomalie sont gérés en relation avec le Responsable Engagement Entreprises et sous sa responsabilité à compter de 90 jours d'anomalie.

Outils de détection du risque utilisés, notamment sur le risque potentiel

Cinq outils de gestion et de détection du risque sont à disposition :

- A. Traitement des comptes en anomalie, avec la liste des **opérations rejetables** (Débit Non Autorisé) : traitement quotidien, sur le poste de travail.
- B. **Suivi périodique des comptes en anomalie**, avec ou sans opérations rejetables : 1 à 2 fois par semaine.
- C. **Atourisk** : outil de gestion et de suivi des dossiers en anomalie permettant de préciser l'origine des dysfonctionnements et les mesures mises en œuvre. Cet outil permet une historisation des informations et une gestion transversale des dossiers.
- D. **Logiciel « Evolan Collection »** : Outil siège de gestion des dossiers en recouvrement centralisé.
- E. **Comptabilisation des créances en CDL/défaut automatique** : La modèle de notation Groupe est appliquée, le passage en défaut (Bâle 2) est automatique. Suite à la convergence CDL/DÉFAUT, depuis novembre 2014, tout dossier DÉFAUT est CDL.

La Caisse Régionale applique la même règle en matière de prêts agricoles, professionnels, entreprises et aux Collectivités Publiques.

La caisse régionale peut être amenée, suite à la connaissance d'un événement modifiant le profil de risque, à positionner un dossier « Défaut à dire d'Expert ».

Cette codification manuelle est documentée et réalisée par le contrôle permanent.

Dispositif de suivi et de pilotage des Risques

Ce dispositif de contrôle global est complété par un dispositif de contrôles permanents régulièrement actualisé (pertinence et optimisation des contrôles selon l'évolution des risques) et documenté dans l'applicatif Scope.

Le Contrôle Périodique, dans le cadre de sa mission de contrôle de 3ème niveau, est susceptible d'opérer une revue des principaux risques crédit notamment lors de ses missions d'audit en agence.

Gouvernance :

- Reporting au Conseil d'Administration : A minima la Direction des engagements et des risques présente périodiquement les éléments suivants :
 - La politique risque et le suivi semestriel de sa mise en œuvre
 - La présentation semestrielle des pertes
 - La situation mensuelle des risques

- **Comité des risques (CORI)**

Le comité risque s'inscrit dans un cadre réglementaire : c'est un comité spécialisé du conseil d'administration qui se réunit au trimestre. Ses missions reposent sur 3 axes :

- Conseiller le conseil d'administration sur la stratégie globale de la CR et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs
 - Assister le conseil dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par la Direction générale et par le responsable de la fonction de gestion du risque.
 - Examiner si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie de la CR en matière de risques. Lorsque les prix ne reflètent pas correctement les risques, le comité présente au conseil un plan d'action pour y remédier.
- **Commission Bâle 2** : La commission se réunit à fréquence mensuelle ou bi mensuelle
Les principales missions de cette commission sont :
 - Suivre la mise en œuvre des recommandations des audits Bâle II
 - Usages Bâle II
 - Présenter les Tableaux de bord risque CASA
 - Suivi du respect des frontières BDD/ BDE
 - Actualités et évolutions Bâle II (défaut, modèles de notation, process notation Grande Clientèle)

- **Comité de Pilotage des Risques (COPRI)** : Le comité Risque est un comité opérationnel qui se réunit mensuellement. Il est présidé par le Directeur Général Adjoint fonctionnement.

Les membres du Comité sont les :

- Directeur des Services Bancaires, des Engagements et des Risques (DBE)
- Directeur Commercial
- Directeur Entreprises et Marchés Spécialisés,
- Directeur Finances et Pilotage de la Performance,
- Responsable Contrôles Permanents
- Responsable Contrôle Central des Risques

Ses missions sont notamment de :

- Suivre l'évolution du risque (politique, processus,...) et des indicateurs risques clés de la CR (synthèse)
- Réaliser des points filières ou sur des sujets ponctuels
- Reporting : réunions risques DER, commission Bâle II, veille juridique, ROP, PSEE, conformité

Il a pour objectif de décider de l'ensemble des actions ayant pour but la gestion et la limitation du risque Crédit. Le comité intègre de fait les éléments Bâle II et NOR

- **Le Comité NOR** concerne la Clientèle des Entreprises
Il réunit le Responsable Engagement Entreprises, l'administrateur Bâle 2, le Responsable du Pilotage Central des Risques, les Directeurs des Agences Entreprises et Grandes Entreprises et le Responsable du Contrôle Permanent.

III. EXPOSITION

1. Exposition maximale

Se reporter à la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

2. Concentration

✓ **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Se reporter à la note 3.1 des annexes des comptes consolidés

✓ **Diversification par zones de vulnérabilité sectorielle**

Concernant les métiers de la Banque de détail, les filières porcines, Lait, et clientèle britannique ont fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage des risques.

Par ailleurs, les encours filières ont fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage des risques

✓ **Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique**

Se reporter à la note 3.1 des annexes des comptes consolidés

3. Qualité des encours

✓ **Analyse des prêts et créances par catégories**

Se reporter à la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

✓ **Analyse des encours par notation interne** (31/12/17)

BDD Banque de détail

Créances & Eng	EAD		EL		
Intervalle de PD	Expositions	% EAD	Perte Moy attendue	% EL	% EL / EAD
A à G sains	8 964,0	82,29%	12,4	5,55%	0,14%
H à L sensibles	1 663,7	15,27%	22,9	10,26%	1,37%
V défaut	265,6	2,44%	187,5	84,19%	70,61%
TOTAL	10 893,2	100,00%	222,7	100,00%	2,04%

BDE Banque des entreprises

Créances & Eng	EAD		EL		
Intervalle de PD	Expositions	% EAD	Perte Moy attendue	% EL	% EL / EAD
A à G sains	2 360,9	95,37%	10,0	50,03%	0,42%
H à L sensibles	102,6	4,14%	4,8	23,93%	4,67%
F & Z défaut	12,1	0,49%	5,2	26,04%	42,98%
TOTAL	2 475,7	100,00%	20,0	100,00%	0,81%

✓ **Dépréciation et couverture du risque**

L'estimation des dépréciations individuelles des créances se fait au fil de l'eau en fonction du type de crédit, de la garantie associée et du risque résiduel.

Le taux de CDL/Défaut rapporté à l'encours total BILAN des créances de la clientèle est inférieur à celui du 31 décembre 2015 pour atteindre 2.21 % au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, l'encours de dépréciations individualisées sur ces créances s'élève à 275.4 M€. Le taux de dépréciation individuel sur créances douteuses est de 72.74 %.

Au 31 décembre 2016, La Caisse Régionale a par ailleurs diminué ses provisions collectives, à partir du dispositif Bâle 2, pour un montant de 8.5 M€, portant ainsi le montant des provisions collectives comptables à 60.6 M€ .

4. Coût du risque

Le détail du coût du risque est présenté dans la note 4.8 des états financiers consolidés.

EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée de par la nature de son activité aux risques de crédit, de marché, de liquidité, et aux risques sur taux d'intérêts. Elle travaille également à l'identification et à la mesure des risques opérationnels.

Pour chacun de ces risques, la Caisse Régionale a défini une politique qui comporte à la fois les objectifs, les normes, délégations et limites internes, les modalités de reporting et les seuils d'alerte. Ces éléments font l'objet d'une présentation en Conseil d'administration et font partie intégrante de l'environnement des collaborateurs de l'entreprise via le poste de travail.

En application des dispositions prévues par la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1er août 2003, il est joint au présent rapport de gestion le rapport rendant compte des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale. Les éléments de synthèse de ce rapport relatifs au dispositif général de maîtrise des risques sont repris ci-après, complété par les informations spécifiées dans la norme IFRS 7 pour ce qui concerne l'exposition aux risques et la politique de couverture.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée aux risques de marché sur son portefeuille de placement et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général et lui est directement rattaché.

Les comités de décision et de suivi des risques :

- Organes de suivi des risques de niveau du groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG) ;
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR) ;
 - Le Comité Normes et Méthodologies.

- Organes de suivi des risques au niveau de la Caisse régionale

- Le Comité Financier (mensuel) ;
 - La commission finance et risques (mensuel).

- ✓ Le comité financier

- Il réunit, tous les mois, sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Marketing, le Directeur Financier et les responsables de la trésorerie et gestion actif passif, le responsable du contrôle de gestion, le responsable de la comptabilité générale, le responsable du contrôle permanent ainsi que le middle office trésorerie.

- Il se réunit, exceptionnellement, sur demande de la Direction Générale ou du Directeur Financier, toutes les fois que la conjoncture financière le rend nécessaire.

- **En termes de refinancement des crédits**

- Il décide de la stratégie de refinancement et de pilotage de la liquidité ;
 - Il est responsable de la gestion du risque de taux de la C.R. ;
 - Il propose des mesures correctives du risque de taux et du risque d'illiquidité.

- **En termes de fonds propres**

- Il oriente l'allocation d'actifs conformément aux décisions du Conseil d'Administration ;
 - Il peut prendre des décisions d'investissement, de couverture de positions, de vente d'actifs, de fixation du niveau de la sensibilité des portefeuilles ;
 - Il pilote la gestion du stock de plus ou moins-values latentes ;
 - Il détermine le volume de réserves à constituer dans le cadre du pilotage et de la gestion du ratio de liquidité bâlois (ratio LCR pour Liquidity Coverage Ratio).

- **En termes de produits dérivés et des autres engagements hors-bilan**

- Il oriente l'activité Hors-Bilan (convention de liquidité et autres engagements internes, produits dérivés de micro-couverture / transaction / macro-couverture).

- **En termes de politique de tarification de l'activité collecte et crédit,**

Il oriente la politique de distribution de la collecte et des crédits aux plans des taux, des marges et des ressources associées.

La commission finance et risques

- Elle réunit, tous les mois, sous l'autorité du Directeur Financier, le responsable pilotage et performance financière, le responsable du service trésorerie et gestion actif passif, le middle office trésorerie ainsi que le responsable du contrôle permanent ;
- Elle fait le point sur les évolutions de marché et les propositions reçues des contreparties (bilan et hors-bilan) ;
- Elle traite de l'actualité financière de la C.R. (fonds propres et gestion actif-passif) ;
- Elle choisit les supports d'investissement (à l'achat et à la vente) conformément aux orientations du Comité Financier.

II. METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de d'indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

Compte tenu de la structure actuelle de son portefeuille (positions obligataires plus « classiques » compte tenu des contraintes imposées par le ratio de liquidité bâlois et par la réduction des positions complexes observées depuis plusieurs mois), la Caisse régionale a fait évoluer en 2016 son dispositif d'encadrement du portefeuille titres. Ainsi, l'encadrement du portefeuille titres repose dorénavant sur l'utilisation de scénarios de stress du Groupe Casa.

✓ **Les stress scenarii**

La mesure du risque en stress test

- Les « stress scénario » permettent d'appréhender l'impact de conditions extrêmes de marchés (tensions sur la dette souveraine par exemple),
- Ce calcul de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simule des conditions extrêmes de marché: il consiste à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces stress s'appliquent sur le portefeuille de placement et d'investissement. Ainsi, Le portefeuille d'investissement est encadré par un stress scénario appelé stress Groupe 2015. Le portefeuille Placement/AFS sera encadré par deux stress scénarios : le stress Groupe 2015 et le stress adverse 1 an.

Le calcul de ces indicateurs de stress scénario est effectué mensuellement en central par Crédit Agricole s.a.. Il est présenté en Comité Financier mensuel et au Conseil d'Administration une fois par an.

✓ **Les indicateurs complémentaires**

Un dispositif d'encadrement est également mis en place pour le portefeuille de négociation (titres de transaction + titres de placement + swaps de transaction). Il comporte des limites globales de pertes et des limites par facteurs de risque ; l'atteinte de ces limites entraîne des alertes à destination du Comité de Direction et du Conseil d'Administration.

III. EXPOSITION : Stress Scénarios

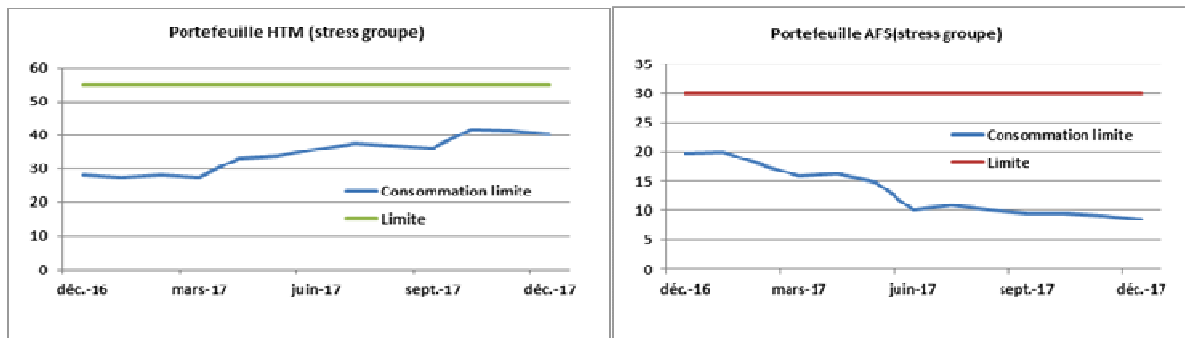
Les calculs, établis au 31 décembre 2017 sur les portefeuilles de placement (AFS) et d'investissement (HTM), sont les suivants par nature de stress :

Stress Groupe (en M€)			
	Niveau de consommation	Limite	Consommation limite
AFS	8,5	25	34,0%
HTM	40,2	55	73,2%

Stress historique 1 an (en M€)			
	Niveau de consommation	Limite	Consommation limite
AFS	13,9	40	34,7%
HTM	82,4		

La consommation de la limite en stress a augmenté sur le portefeuille HTM en raison des nouveaux investissements réalisés en actifs LCR pour satisfaire aux exigences réglementaires (100% au 1^{er} janvier 2018). La consommation de la limite en stress a diminué sur 2017 sur le portefeuille AFS en raison de l'absence d'investissements.

Ci-après l'historique, sur 2017, du niveau du stress Groupe sur le portefeuille AFS et HTM :



L'exposition de la Caisse Régionale reste en deçà des limites fixées à savoir :

	Limite globale (M€)		Limite opérationnelle (M€)		80% de la limite globale
	Stress Groupe 2015	Stress Historique 1 an	Stress Groupe 2015	Stress Historique 1 an	
AFS	30	50	25	40	} 80% de la limite globale
HTM	55		45		

Information au Conseil d'Administration
Information au Comité Financier

IV. RISQUE ACTION

A fin décembre 2017, la Caisse Régionale est faiblement exposée au risque action au travers de Fonds Commun de placement à risques (FCPR) pour un encours de 8,5 M€ en valeur estimative.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG) est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book)".

Le risque de Taux est donc généré par le non adossement spontané des actifs et des passifs du bilan et du hors bilan de la banque, hors positions de trading. Par adossement, on entend correspondance non seulement en termes de montants mais également en termes de type de taux et en termes de durée.

Par conséquent, les objectifs de la gestion du risque de taux d'intérêt global sont de couvrir la Caisse régionale contre des positions ou l'absence de position sur les marchés de taux, soit, selon les gaps constatés, par des swaps emprunteurs ou prêteurs et ainsi pouvoir contribuer à l'optimisation de la marge d'intermédiation.

II. METHODOLOGIE

La Caisse régionale du Crédit Agricole Normandie utilise, pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (RTIG), la méthode des gaps de taux d'intérêts.

Depuis 2008, la CR utilise en totalité le nouvel outil de calcul du risque de taux, CRISTAUX 2, outil développé par le Groupe. Cet outil se base sur la méthode des GAP statiques : cette méthode considère que l'activité de la banque cesse à la date d'arrêt et que les encours du bilan risqué s'écoulent suivant les conventions du Groupe sans intégration de production future.

L'évolution de l'exposition de la CR au risque de taux est examinée tous les mois en comité financier. Des mesures correctrices sont décidées. Le Conseil d'Administration est informé deux fois par an de la situation.

Les actions correctrices qui s'ensuivent consistent à couvrir les opérations du bilan au fur et à mesure qu'elles rentrent en stock de façon à couvrir les Gaps.

La Caisse régionale est tenue de respecter l'encadrement du risque de taux (Gap synthétique) définit dans le cas d'un choc de taux de +/- 200 bp, selon deux critères : Fonds Propres prudeniels et limite de concentration (limite calibrée par rapport au PNB budgété et au RBE budgété).

Le périmètre de mesure du RTIG est l'ensemble des postes et des encours de Bilan et Hors Bilan, à l'exclusion des encours financiers à la juste valeur par résultat (encours Trading Book).

Les limites sont présentes pour encadrer l'impact de risque de taux sur le PNB et le résultat de l'année en cours et des années suivantes. Elles respectent la réglementation (article 32 à 37 du 97-02 et pilier 2 de Bâle 2) et permettent au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA de fixer une limite au Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale utilise comme instruments financiers les swaps emprunteurs et prêteurs taux fixe ou inflation et éventuellement les caps.

III. GESTION DU RISQUE

La gestion du risque de taux est pilotée par le Comité financier ; les gaps de taux sont présentés ainsi que l'ensemble des indicateurs et limites permettant d'apprécier les risques encourus.

La mise en application est rapportée en Comité Financier et en commission finance et risques.

Le Comité Financier peut également se prononcer sur des opportunités générées par les marchés en veillant aux respects de la politique financière et des normes groupe.

Le Contrôle permanent vérifie la mise en œuvre des opérations et valide les politiques menées.

IV. EXPOSITION

Les gaps de taux représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe.

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation.

La Caisse régionale présente globalement une position emprunteuse de taux variable sur l'ensemble des maturités (à l'exception des années 8 à 13, GAPS au 30/11/2017). Par conséquent, elle est sensible à la hausse des taux. Le choix de la Caisse Régionale de privilégier, dans un contexte de taux courts bas et d'une relative pentification, des refinancements de courte durée pour porter les emprunts de la clientèle, de plus longue maturité, explique cette position de transformation, porteuse de PNB, tout en s'inscrivant dans le dispositif de limites préconisé par le Groupe.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole Normandie n'est pas exposé à des positions de change de façon significative.

RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le suivi de la liquidité est assuré par l'entité trésorerie de la Caisse Régionale ; celle-ci doit rendre compte de sa gestion en commission finance et risques et au Comité Financier.

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité (modifié par l'Arrêté du 3 novembre 2014).

II. GESTION DU RISQUE

En sa qualité de centralisateur, Crédit Agricole S.A. représente le Groupe auprès de la Banque centrale et assure la gestion de la liquidité ; la Caisse Régionale, à l'instar des autres CR, peut avoir recours aux refinancements et aux emprunts mis à disposition par CA.SA.

La Caisse Régionale dispose d'outils permettant d'appréhender la liquidité : calcul du ratio de liquidité bâlois (ratio LCR), calcul de la liquidité courte, moyen et long terme.

La Gestion Financière de la Caisse régionale propose des orientations en matière de Crédit et de Collecte destinées à répondre aux exigences de la liquidité ; le Contrôle Permanent vérifie le respect des instructions de la Commission Bancaire et des limites de liquidité.

La commission finance et risques valide les orientations financières en matière de liquidité et veille à leur mise en œuvre.

Outre les outils mis à disposition par Crédit Agricole S.A., la CR peut avoir recours à des émissions de CDN et BMTN, afin d'assurer sa liquidité à court, moyen et long terme.

III. METHODOLOGIE

Pour la Caisse Régionale, le pilotage du risque de liquidité repose sur le suivi du ratio de liquidité LCR (pour *Liquidity Coverage Ratio*) issu de la réglementation Bâle III.

Les banques seront tenues de constituer un coussin d'actifs liquides, calculé en pourcentage de leurs sorties nettes de trésorerie sur une période de tensions théoriques de 30 jours.

L'acte délégué de la commission Européenne d'octobre 2014 fixe des exigences quantitatives détaillées en matière de liquidité. Il précise comment calculer les sorties nettes de trésorerie à attendre en période de crise et quels actifs liquides les banques doivent détenir pour les couvrir.

Conformément à l'article 460, paragraphe 2, du règlement de l'Union Européenne 575/2013, le ratio de couverture des besoins de liquidité doit respecter 100% de l'exigence de couverture des besoins de liquidités à compter du 1er Janvier 2018.

✓ **La définition d'une limite de refinancement court terme et d'une facturation sur le Compte Courant Trésorerie,**

Par ailleurs, trois limites indicatives (appelées à devenir réglementaires) permettant d'apprécier au mieux le risque de liquidité CT sont suivies :

- Limite de crise idiosyncratique (maintenir au moins 1 mois une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom Crédit Agricole),
- Limite de crise systémique (maintenir au moins 1 an une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise type 2007-2009),
- Limite de crise globale (maintenir au moins 2 semaines une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systémique)).

✓ **L'encadrement et la facturation du refinancement à moyen / long terme par strates de maturités différentes :**

Trois limites sont désormais suivies par CA.SA :

- Limite portant sur le risque de concentration : elle consiste à reprendre semestriellement les tombées (y compris amortissement) des ressources de marché LT ;
- Limite sur le risque de prix : elle est destinée à limiter le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité ;
- Limite sur la Position de Ressources stables (à compter du 1er juillet 2017) : cette limite se définit comme la différence entre les ressources longues et les emplois longs. Elle doit être positive afin de justifier de la robustesse de la caisse en matière de liquidité (empreinte de marché).

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'appuie sur les composantes suivantes :

✓ **Gouvernance de la fonction gestion des Risques Opérationnels :**

La politique de gestion des risques opérationnels, validée en Conseil d'Administration le 28/09/2007, définit les principes, modes d'organisation, limites et indicateurs de pilotage de ces risques au sein de la Caisse régionale. Elle a fait l'objet d'une actualisation et de modifications qui ont été présentées en conseil d'administration le 02/11/2017. Tous les ans, le seuil de déclaration des incidents significatifs à CA SA y est actualisé.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur Général, est informé du suivi et peut décider de la priorité des actions à mener sur ces risques. Un reporting du Comité de Contrôle Interne est fait en Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration a été informé en Avril et Novembre 2017.

La Commission Risques Opérationnels se réunit 4 fois par an sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent des Risques, elle est animée par le Manager des Risques Opérationnels et réunit le Responsable du Contrôle de la Conformité, les responsables d'activités ou responsables d'unités Crédit, Bancaire, Comptabilité, Pilotage central des risques, Juridique, Contrôle Périodique et un représentant des Réseaux.

Selon les sujets évoqués, d'autres experts peuvent être amenés à participer. Le Manager des Risques Opérationnels y rapporte sur son activité et le niveau d'exposition au risque de la CR. Les dysfonctionnements sont analysés. A l'issue, un compte-rendu intégrant les plans d'actions correctifs est rédigé.

✓ **Identification et évaluation qualitative des risques :**

Chaque année la cartographie des processus internes est révisée. Elle permet, grâce à la mise en place d'indicateurs définis, d'identifier et d'évaluer les risques inhérents à l'activité de la Caisse régionale, d'engager des plans d'actions correctifs, et la surveillance des processus les plus sensibles. Complémentaire à la démarche quantitative, elle permet de souligner les risques non encore matérialisés dans la collecte.

✓ **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes :**

Chaque mois, la Caisse régionale effectue une campagne de collecte des incidents (seuil de déclaration $\geq 1\ 000\text{€}$ sauf monétique au 1^{er} €, auprès des responsables de processus). Les déclarations de pertes font l'objet de contrôles puis d'une consolidation dans la base de données Olimpia, permettant ainsi la mesure et le suivi du coût du risque.

Les pertes importantes ($\geq 50\ 000\text{€}$) font l'objet d'une procédure d'alerte par et auprès des responsables concernés, et si nécessaire de plans d'actions correctifs. La procédure s'est appliquée 14 fois en 2017 (chiffres arrêtés au 31/12/2017).

Conformément à la lettre jaune CA Sa 2015-005 concernant les incidents significatifs, la Caisse Régionale a l'obligation de déclarer à Crédit Agricole SA les pertes excédant 0,5% de ses fonds propres de base Tier One. Aucune perte de ce montant n'a été déclarée cette année.

Ce dispositif est renforcé conformément à la lettre jaune 2015-005 du 6 janvier 2015, par l'obligation de déclarer à Crédit Agricole SA les incidents sensibles, dont l'impact réel ou estimé est supérieur ou égal à 150 000 €. Trois alertes de ce type ont été déclarées en 2017.

✓ **Calcul et allocation des fonds propres réglementaires :**

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et des critères quantitatifs Bâle II.

✓ **Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels :**

Les dysfonctionnements sont analysés lors de chaque Commission risques opérationnels. Un tableau récapitulatif en est présenté à chaque Comité de Contrôle interne et le cas échéant au Comité des Risques.

Tous les mois, un bilan du montant des ROP est diffusé en Conseil de Direction. Parallèlement, un tableau de bord analytique de la situation des Risques Opérationnels de notre CR est remonté régulièrement à CA Sa / DRC. Une exploitation de la synthèse Groupe fournie en retour vient périodiquement enrichir nos analyses.

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

1. Organisation de la gestion des Risques opérationnels

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des contrôles permanents et de la conformité de la Caisse régionale.

Le Manager des Risques Opérationnels rapporte sur son activité et le niveau d'exposition au risque de la Caisse régionale dans le cadre de la Commission des risques opérationnels. Le RCPR effectue ensuite une présentation auprès du Comité de Contrôle Interne et de certains Comités et le cas échéant du Comité des Risques.

Les déclarants sont régulièrement informés, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes Risque Opérationnel, par mise à disposition sur le portail interne « COMODO » de l'historique des déclarations. Le Contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau peuvent accéder à ces informations.

Le Conseil d'Administration est régulièrement informé de l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Une cartographie des Risques Opérationnels inhérents aux activités de la filiale CA NORMANDIE IMMOBILIER a été établie fin 2015 et actualisée en 2016 et 2017 ; de même une cartographie des risques opérationnels a été établie en 2016 et actualisée en 2017 pour SOFINORMANDIE.

2. Description du tableau de bord Risques opérationnels

Le tableau de bord permet de situer les indicateurs définis dans la politique des risques opérationnels :

1. Indicateurs de pilotage
 - Coût du risque par rapport au PNB global, et limites,
 - Montants des incidents par catégorie Bâle II, avec limites,
2. Alertes sur les processus ROP sensibles
 - Procédures d'alertes Directions
 - Les 10 incidents majeurs
 - Les 10 processus majeurs
3. Alertes sur les risques de non-conformité - RNC
4. Pertes par domaines Bâle II
5. Indicateurs avancés : taux de prêts archivés, réclamations clients.

Au 31/12/2017, le coût des incidents (provisions et définitifs) se monte à 5,16 M€, soit une augmentation de 30% par rapport à 2016.

En matière de Collecte des incidents et pertes, les principales sources de risques identifiées reposent sur les processus liés au Défaut de détection d'un client douteux et défaut de détection de fraude, à la fraude externe, au défaut de conseil et aux assignations liées au Taux Effectif Global (TEG).

3. Indication des principaux travaux menés au cours de l'année

Concernant les travaux de cartographie 2017, conformément aux indications données par CA.SA une cartographie simplifiée est déployée, limitée aux processus répertoriés critiques en 2016 ainsi qu'au processus dont les montants collectés en 2017 sont supérieurs à la cotation 2016.

Sur le plan des obligations de fiabilisation de la Collecte, les remontées réglementaires trimestrielles auprès de CA.SA / Direction des Risques font l'objet d'une attention particulière avec l'application systématique et exhaustive de contrôles réglementaires avant envoi.

4. Indication sur les dépendances éventuelles (contrat d'approvisionnement commercial ou financier)

Les Prestations de Services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes (PSEE) sont régies par la Politique d'Externalisation de la Caisse régionale qui répond aux objectifs suivants : préciser le contexte réglementaire et les obligations en matière contractuelle, fixer le rôle des acteurs et des instances, définir les prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes, décrire le processus d'externalisation, sa mise en œuvre et son suivi.

La relation avec les prestataires est formalisée selon un contrat qui respecte les normes du Groupe. Le suivi des prestations est assuré par le gestionnaire de l'activité concernée.

Une Commission PSEE trimestrielle suit les résultats et apprécie les actions correctives. Elle est informée des incidents et risques latents ou émergents.

5. Indication des évolutions sur les principales procédures judiciaires et fiscales

En 2017, les principales procédures judiciaires sont liées aux thématiques de contestation du TEG et de défaut de conseil sur crédit.

III. METHODOLOGIE

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon de 5 ans. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour la Caisse régionale un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs.

IV. EXPOSITION

L'exposition en termes de risques opérationnels est déjà évoquée dans les parties ci-dessus. En complément, il peut être souligné :

Catégorie de risque Bale II de niveau 1.	Exposition aux ROP en %
Total Clients, produits et pratiques commerciales	49,93%
Total Exécution, livraison et gestion des processus	36,62%
Total Fraude Externe	12,46%
Total Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	0,03%
Total Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	0,87%
Total Dommages occasionnés aux actifs physiques	0,09%
Total Fraude interne	0%
Total	100%

La catégorie Bâle II la plus impactée concerne La catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales », 49,93% puis « Exécution, livraison et gestion des processus » avec 36,62 % des pertes enregistrées.

V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

Des mesures sont en place au niveau assurances pour limiter les risques.

1. Assurance globale de banque pour couvrir différents sinistres potentiels :

- Détournement Escroquerie : Garantie : 10.680.000€, franchise
- s : 1.980.000 € par sinistre pour les actes délictueux liés à des opérations de crédit sur bases de fausses valeurs, commis par des tiers sans complicité interne. 1.980.000 € par sinistre pour les autres actes délictueux.
- Hold-Up : Garantie : 1.525.000€, franchise : 38.000€ par sinistre et 76.000€ par an.
- Cambriolages : Garanties : 3.050.000€, franchise : 15% sur sinistre avec un maximum de 152.000€
- Coffres loués à la clientèle : Limites des garanties par siège de risque : 30.500€ minimum multiplié par le nombre de compartiments loués avec un maximum de 61M€ par chambre forte et 30,50M€ par salle forte, franchise 914 000€
- Utilisation frauduleuse des moyens de paiements : Non Garantie
- Vol et destruction du matériel de sécurité et des immeubles : Garantie : 3 050 000€ avec franchise de 15.000€ par sinistre
- Poste et sociétés de messageries express : Garantie : 7,32 M€
- Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) : Garantie en fonction du montant déclaré annuellement par DAB (9,326 M€ en global pour 2017), franchise : 10.000€ par sinistre
- Distributeurs Internes de Billets (DIB) installés chez les commerçants : garantie de 7.000€ par automate et par sinistre
- SOUS TRAITANT : Garantie : 4.580.000€

2. Assurance préjudice financier

Elle permet de garantir les préjudices financiers consécutifs à la survenance de dommages sur les biens dont la Caisse a la jouissance : Biens garantis et indemnisables au titre des contrats Multirisque et Tous risques machines.

- Garantie :
 - 1ère ligne : 6 % du PNB annuel soit 23,60 M€.
 - 2ème ligne : 45.800.000€ après épuisement de la première ligne, constituant une 2ème ligne de garantie commune à l'ensemble des CR ayant souscrit cette garantie.
- Franchise 2017 : 3 pour mille du PNB 2017 soit 1.18 M€ par sinistre.

3. Assurance multirisques bureau

LIMITES DES GARANTIES : Immeuble, mobilier, machines et matériels électriques : sans limitation de somme, Dégâts des eaux, inondation : 2.285 fois la valeur de l'indice à la dernière échéance, Vol et détériorations consécutives : 457 fois la valeur de l'indice à la dernière échéance. Franchise : 18 061 € par sinistre.

ASSURANCE Multirisques Immeuble pour certaines copropriétés : franchise de 3424 € par sinistre.

4. Responsabilité civile d'exploitation

- Dommages corporels : intoxications alimentaires dans le cadre de l'exploitation : 763.000€ (par année) sans franchise, autres : 6.100.000€ sans franchise
- Dommages matériels et immatériels : 3.050.000€ par sinistre avec franchise de 762€
- Atteinte à l'environnement : 763.000€ avec franchise de 10 % des dommages (mini 762€ et maxi 3810€)

5. Responsabilité civile professionnelle

- Assurés : dirigeants sociaux : Président et Administrateurs, Directeurs, Membres des comités de prêts et Cadres de Direction ayant un mandat social de la CR ou dans ses filiales.
- Garanties : dommages ou préjudices se rattachant à un seul et même fait générateur et faisant l'objet d'une ou plusieurs mises en cause ou réclamations, amiables ou judiciaires, quel que soit leur échelonnement dans le temps.

L'assureur garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui.

Montant de la garantie : Limite annuelle de 76.300.000€ pour l'ensemble des souscripteurs Franchise : 1.520.000 € par sinistre non applicable en cas de sinistre engageant la responsabilité civile des dirigeants sociaux en tant que personne physique.

6. Effets de l'assurance en matière d'exigence en fonds propres

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur a été pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

RISQUES DE NON-CONFORMITE

La Caisse Régionale déploie un dispositif qui vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment :

- aux activités de services d'investissement,
- à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme
- et à la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Dans le domaine de la protection clientèle, des évolutions ont été mises en œuvre en matière de mobilité bancaire, d'informations des clients, de traitement des réclamations, de clientèle en situation de fragilité financière, de respect des normes professionnelles.

Dans le cadre de la MIF, la Caisse Régionale a poursuivi les actions visant à qualifier l'ensemble des clients et la mise en conformité des conventions de comptes-titres.

Les dossiers des personnes morales et des professionnels personnes physiques font l'objet d'un plan de mise en conformité, engagé en 2014, qui se poursuivra en 2015.

Afin de s'assurer du respect des Sanctions Internationales, la Caisse Régionale a engagé la mise en œuvre des directives groupe dédiées au programme de conformité renforcé aux Sanctions Internationales. Ce programme doit notamment comporter un système de contrôle à même de prévenir toute violation de ces Sanctions Internationales.

Le dispositif de contrôle des activités de gestion de fortune de la Caisse régionale, conformément aux lignes directrices de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution est mis en œuvre à compter de janvier 2016.

La Loi n°2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin 2 ») et son décret d'application du 9/05/2017 « relatif au répertoire numérique des Représentants d'intérêt » prévoient la création d'un répertoire numérique public, géré par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), permettant d'assurer l'information des citoyens sur les relations entre les Représentants d'intérêts (RI) et les responsables publics.

Au niveau de la Caisse régionale, une analyse a été réalisée afin de définir les personnes susceptibles d'être qualifiées de représentants d'intérêts. Cette analyse a été menée en prenant en compte les critères communiqués par le Groupe Crédit Agricole. En 2017, aucune personne de la Caisse régionale ne remplissait les conditions pour être qualifiée de représentant d'intérêt.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

AUTRES INFORMATIONS

• Participations

Les prises de participations dans les sociétés françaises au titre de l'exercice écoulé représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social de ces sociétés sont les suivantes :

- Non concerné en 2017

• Activité des filiales

SAS SOFINORMANDIE

Au titre de son activité de prise de participations, la SAS SOFINORMANDIE a procédé, au cours de l'exercice clos le 30/09/2017, à 5 nouveaux investissements pour un montant total de 941 K€.

Résultat 2017

Les **produits de l'exercice, soit 524,6 K€**, (contre 479,9K€ en 2016) sont constitués par des produits financiers (produits sur cessions, dividendes et intérêts) pour 328,8 K€, et des reprises de provisions pour 195,8 K€.

Les **charges de l'exercice, soit 360,2** (contre 231,8 K€ en 2016) comprennent des charges d'exploitation pour 22,1 K€ (contre 21,0 K€ en 2016) et des charges financières pour 219,7 K€ (contre 105,4 K€ en 2016). Elles comprennent également une dotation pour dépréciation d'immobilisations financières pour 65,4 K€ (contre 77,6 K€ en 2016). La charge d'IS s'élève à 53,0 K€ (contre 27,8 K€ en 2016).

Le **résultat net comptable** 2017 ressort bénéficiaire de 164,4 K€ (contre un bénéfice de 248,1 K€ en 2016).

Bilan au 30/09/2017

Le total du bilan s'élève à 7 560 K€ au 30/09/2017 (contre 6 958 K€ au 30/09/16).

L'**actif** comprend essentiellement les immobilisations financières nettes de provisions (titres de participations et de l'activité portefeuille) pour 7 380 K€ (contre 6 501 K€ en 2016).

Le **passif** est constitué principalement par, les capitaux propres (y compris le résultat) pour 2 532 K€ (contre 2 367 K€ en 2016), un compte courant d'associé pour 1 675 K€ (contre 1 255K€ en 2016) et des dettes sur immobilisations pour 3 309 K€ (contre 3 303 K€ en 2016).

SAS CA NORMANDIE IMMOBILIER

L'exercice 2017 est la première année pleine en termes de fonctionnement sous la seule entité juridique fusionnée Normandie Immobilier. Derrière cet aspect juridique, la fusion

aura été l'occasion de complètement parachever la constitution d'un réseau unifié et homogène dans ses pratiques.

Les arrêtés des comptes pour l'année 2017 sont en cours d'élaboration. Néanmoins, l'exercice 2017 se caractérise par :

- Une hausse de l'activité transactions dans l'ancien avec notamment une progression de 18 % du nombre de ventes. Le chiffre d'affaires ne progresse quant à lui que de 12 % du fait d'une concurrence qui tire à la baisse les honoraires.
- Une relative stabilité de l'activité d'administration de biens sur les syndics et la gestion locative.
- Une activité vente de neuf en progression très sensible à 131 ventes grâce à une très forte synergie avec les agences du Crédit Agricole. Le chiffre d'affaires facturé est de l'ordre de 1 M€ (CA différent de l'encaissé 2017).

Au global, la rentabilité d'exploitation de l'ensemble sera positive en 2017 soulignant le redressement en cours.

Par ailleurs, une coopération a été mise en œuvre en 2017 avec le réseau Square Habitat de Haute-Normandie pour mutualiser les fonctions d'expertise. Cette coopération doit être à la fois source d'économie et d'enrichissement en termes d'expertise. Cette coopération est exclusivement une coopération de moyens et chaque structure conserve sa totale indépendance.

Prévisions 2018

L'année 2018 sera une année de croissance de l'activité dans la droite ligne du plan de développement de Square Habitat. Toutes les activités sont concernées mais 2 délivreront une contribution déterminante :

- La transaction sur l'ancien au niveau du chiffre d'affaires dans un contexte de recrutement souhaité de négociateurs complémentaires.
- La vente de neuf au niveau du résultat d'exploitation avec une nouvelle accélération attendue du rythme de commercialisation.

La mise en œuvre complète de la coopération de moyens doit donner sa pleine mesure et les perspectives sont d'afficher un résultat d'exploitation positif sur chaque activité.

• **COMPTES BANCAIRES INACTIFS ET CONTRATS D'ASSURANCE VIE EN DESHERENCE**

La loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

- Nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres du Crédit Agricole de Normandie au 15/01/2018 : 10 780
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes : 7 068 561,12
- Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont été déposés à la CDC : 734
- Montant total des dépôts et avoirs déposés à la CDC : 1 070 219,38

• **ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS**

Il est précisé qu'il n'y a pas de changement de méthode comptable significatif sur l'exercice 2017 et qu'aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes annuels sociaux et consolidés n'est à signaler.

• **PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,

approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 faisant ressortir un bénéfice de 91 175 693,32 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2017.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à 120 307,67 euros, ainsi que celui de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses, soit 41 421,93 euros.

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se soldant par un bénéfice de 91 175 693,32 euros :

- 1 964 890,80 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 2 %.

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 24 mars 2018.

- 6 837 786,58 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2017, soit un dividende de 4,176 euros nets par titre.

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 24 mars 2018.

Reste à affecter : 82 373 015,94 euros.

- Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 61 779 761,95 euros.
- Affectation du solde, soit 20 593 253,99 euros aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	distribution	Intérêt ou dividende net
Intérêts aux parts sociales			
2014	4 912 233	0,378 €	1 856 824,07 €
2015	4 912 232	0,33 €	1 621 036,56 €
2016	4 912 229	0,37 €	1 817 524,73 €
Dividendes sur certificats coopératifs d'associés			
2014	1 637 401	4,028 €	6 595 451,23 €
2015	1 637 401	4,065 €	6 656 035,07 €
2016	1 637 401	4,146 €	6 788 664,55 €

Les intérêts aux parts sociales ainsi que les dividendes afférents aux CCA sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (impôt sur le revenu + prélèvements sociaux). Toutefois, si leurs détenteurs exercent une option globale pour l'imposition des revenus de capitaux mobiliers au barème progressif, ils pourront bénéficier de l'abattement de 40%.

FIXATION DE LA SOMME GLOBALE A ALLOUER AU FINANCEMENT DES INDEMNITES DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 500 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2018 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

VOTE CONSULTATIF SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES REMUNERATIONS DE TOUTES NATURES VERSEES EN 2017 AU DIRECTEUR GENERAL, AUX MEMBRES PERMANENTS DU COMITE DE DIRECTION ET AUX RESPONSABLES DES FONCTIONS DE CONTROLE DE LA CAISSE

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur Général, aux membres permanents du Comité de direction et aux responsables des fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 355 299,52 € au titre de l'exercice 2017.
